POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

CASDIS du 29 Juin 2020

DELIBERATION N°1

COMPTE DE GESTION DES RECETTES ET DEPENSES 2019 DU SDIS DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Considérant que le compte de gestion des recettes et dépenses de l'exercice 2019 du SDIS de la Somme a été arrêté par la Madame la Payeure Départementale le 11 mars 2020;

Considérant que les résultats du compte de gestion sont conformes au compte administratif ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le compte de gestion 2019.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
Contre 0
Abstentions 0

Tiers de télétransmission multiprotocole



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D1_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Compte de gestion des recettes et dépenses 2019 du SDIS de la Somme*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D1_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D1_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*942*
Nom original :		
D1 - Compte de gestion 2019 SDIS.pdf	*application/pdf*	*590690*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D1_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*590690*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 14h18min40s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 14h18min41s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 14h19min15s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 14h19min40s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°2

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n°1 du C.A.S.D.I.S en date du 20 juin 2017 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2017 à 2022 entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Somme ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2017 à 2022 entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Somme en date du 23 août 2017 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le budget 2019 a été réalisé conformément aux prévisions et à l'esprit de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2017 à 2022 conclue par le Conseil Départemental et le SDIS.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 53,9 millions en 2019, hors provisions (226 K€) et charges de personnel du Garage Départemental (572 K€), contre 55,9 millions en 2018. Cette baisse du niveau global des dépenses est liée à la maîtrise des charges de fonctionnement cumulée à la baisse des dépenses d'investissement.

Il en résulte un excédent de fonctionnement de 1,883 million et un déficit d'investissement de 323 K€ sur l'exercice 2019.

Avec les reports et la reprise des excédents 2018, les excédents 2019 à réaffecter au Budget Supplémentaire 2020 s'élèvent à 2,111 millions en fonctionnement et 672 K€ en investissement.

Le bilan de l'année est résumé dans le tableau ci-dessous :

* BALANCE GENERALE *					
Libellés	Prévus	Réalisés	Taux de réalisation	Réalisés et engagés	Taux de réalisation et d'engagement
Section de fonctionnement					
Dépenses	48 723 411 €	45 899 915 €	94,21%	46 281 885 €	94,99%
Recettes	48 723 411 €	47 783 055 €	98,07%	47 786 555 €	98,08%
Résultat de l'exercice		**1 883 140 €**		**1 504 670 €**	
Reprise de l'excédent 2018		605 913 €		605 913 €	
Excédent de clôture		**2 489 053 €**		**2 110 582 €**	
Section d'investissement					
Dépenses	13 865 091 €	8 832 799 €	63,71%	12 485 173 €	90,05%
Recettes	13 865 091 €	8 509 689 €	61,37%	9 443 144 €	68,11%
Résultat de l'exercice		**-323 110 €**		**-3 042 030 €**	
Reprise de l'excédent 2018		3 713 542 €		3 713 542 €	
Excédent de clôture		**3 390 432 €**		**671 512 €**	
TOTAL					
Dépenses	62 588 502 €	54 732 714 €	**87,45%**	58 767 059 €	**93,89%**
Recettes	62 588 502 €	60 612 198 €	**96,84%**	61 549 153 €	**98,34%**

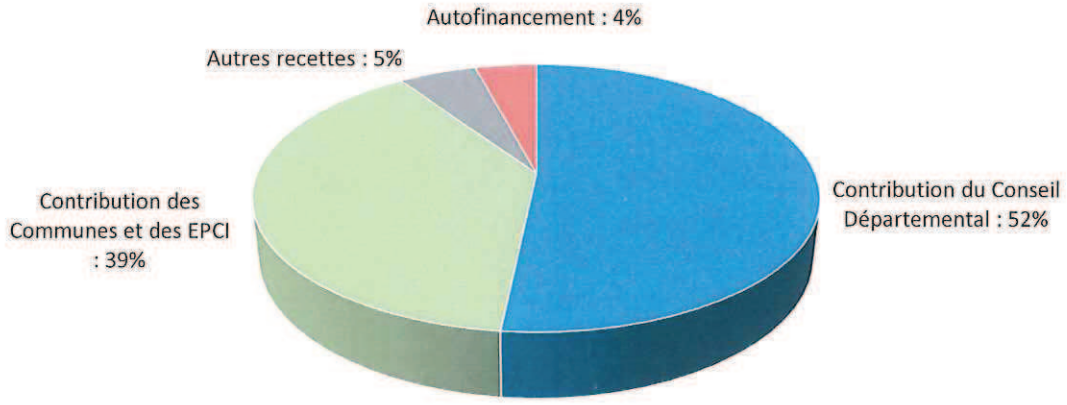
I. Analyse des comptes de la section de fonctionnement

L'exercice 2019 a été marqué par la diminution des recettes et la maitrise des charges de fonctionnement *(cf. Annexe 1)*.

Grâce aux économies réalisées (par exemple, les frais de formation, les voyages et déplacements et les frais de repas) et à la suppression de certaines dépenses (postes vacants, formations), il se dégage un excédent de 2,1 millions.

Recettes	47 783 055 €
Dépenses	- 45 899 915 €
Résultat de l'exercice	+ 1 883 140 €
Reprise de l'excédent 2018	+ 605 913 €
Restes à réaliser en recettes	+ 3 500 €
Restes à réaliser en dépenses	- 381 970 €
Résultat de fonctionnement	**2 110 583 €**

1. Les recettes de fonctionnement : 48,4 M €

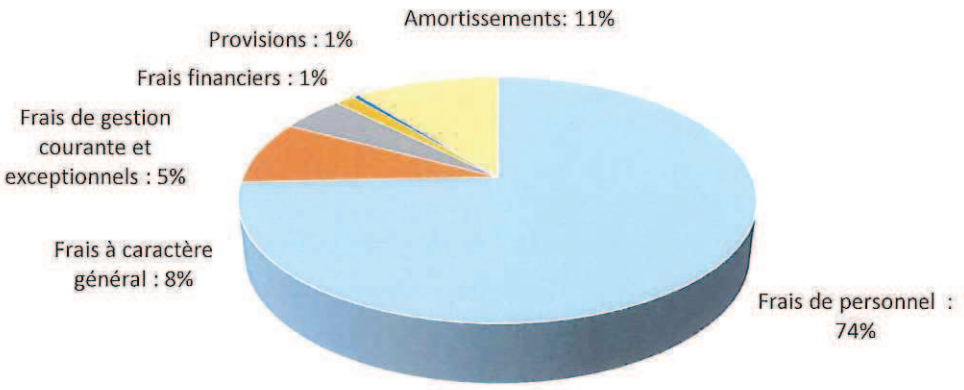


Les recettes de fonctionnement ont diminué en 2019 de 961 K€ par rapport à 2018. Cette baisse est due aux autres recettes (produits des services du domaine, produits exceptionnels, autres participations et atténuations de charges) dont le montant a été réduit de 1,004 million par rapport à 2018 du fait de la non facturation des interventions SMUR des 2ème, 3ème et 4ème trimestres 2019, et à l'autofinancement dont le montant a baissé de 327 K€ par rapport à 2018 en raison de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 à la section d'investissement pour 1,9 million.
Les autres recettes et l'autofinancement représentent désormais 5% et 4% des recettes de fonctionnement du SDIS contre 7% et 5% en 2018.

La contribution du Département d'un montant de 25 millions est restée stable en 2019. La part de cette contribution dans les recettes du SDIS s'élève ainsi à 52%.

Les contributions des communes et des EPCI ont augmenté de 1,92%, soit + 370 K€, pour atteindre 18,8 millions en 2019. Ces contributions représentent désormais 39% des recettes du SDIS.

2. Les dépenses de fonctionnement réalisées : 45,9 M€



Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 916 K€ par rapport à 2018 (cf. annexe 1). Toutefois, il faut noter qu'au vu de l'incertitude des recettes liées aux SMUR (1er trimestre 2019) et des pénalités de retard liées au chantier de construction du CS Roye, des provisions ont été constituées sur 2019 pour 226 K€. Ces provisions doivent être extraites afin de ne pas déformer l'analyse des comptes. Ainsi retraitées, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 45,7 millions se situant ainsi au même niveau que 2018 (45,9 millions).

Représentant 74% des dépenses de fonctionnement, **les charges de personnel** ont augmenté de 549 K€ (soit + 1,64%). Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des vacations liée à la revalorisation du taux d'astreinte diurne des SPV, l'augmentation du taux de réalisation des formations intra-SDIS, la sollicitation grandissante de médecins SPV et d'experts. Elle s'explique aussi par la prise en compte du Complément Indemnitaire Annuel des PATS et le Glissement Vieillesse Technicité.

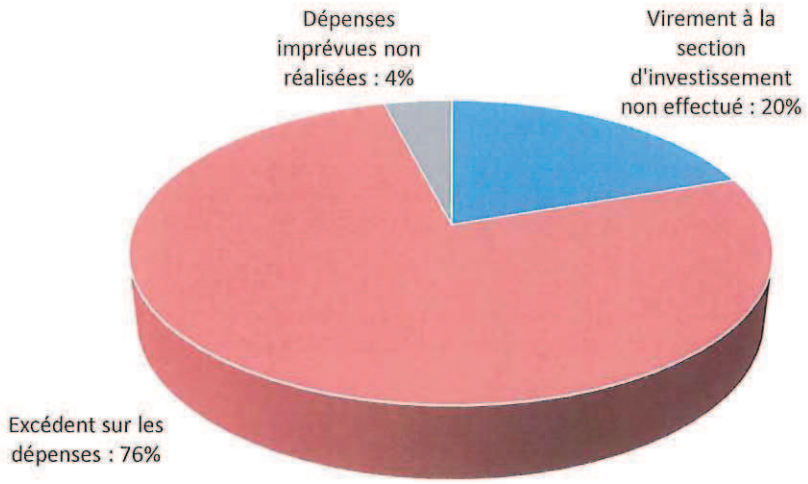
Les charges courantes de fonctionnement, déduction faite des salaires des agents mis à disposition du Garage Départemental déjà comptabilisées dans les charges de personnel, ont baissé de 133 K€, soit -2,40%.
Cette diminution résulte essentiellement de la subvention au budget annexe avec la baisse des dépenses de fonctionnement du Garage Départemental et la nouvelle clé de répartition liée à l'intégration de la flotte automobile du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Elle provient également des locations immobilières, avec la baisse du nombre de locations de logements de fonction et des frais de nettoyage des locaux, avec la baisse des prestations d'entretien.
A noter que, comme chaque année, des dépenses engagées n'ont pas été mandatées sur 2019. Il s'agit des restes à réaliser (382 K€). En augmentation de 77 K€ par rapport à 2018, ils concernent essentiellement des versements à des organismes de formation, des frais de maintenance et des combustibles. Ces restes à réaliser devront être repris au Budget Supplémentaire 2020.

Les amortissements, d'un montant de 4,920 millions, ont baissé de 573 K€ du fait du ralentissement des investissements et de l'allongement des durées d'amortissement. Malgré cette diminution, leur poids reste important (11 %). Ils constituent « une épargne forcée » permettant de financer une partie des investissements de l'année.

Le montant **des frais financiers** a également diminué de 65 000 € (-9%). En effet, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit cette année.

Les réalisations constatées en 2019 démontrent que le SDIS poursuit son objectif d'optimisation (cf. Annexe 1), des économies ayant été réalisées sur la plupart des postes.

3. Excédent de fonctionnement



En 2019, le résultat net de fonctionnement s'affiche à 1,883 million, en augmentation par rapport à 2018 (+300 K€). La reprise de l'excédent 2018 permet au SDIS de dégager un excédent de clôture de 2,111 millions, déduction faite des restes à réaliser, soit un niveau proche de celui de 2018 (2,269 millions).

Il se décompose comme suit :

- 1,860 million provient des **dépenses budgétées mais non réalisées** :
  - ✓ 965 K€ au titre des charges de personnel, essentiellement liés aux postes vacants (880 K€), aux économies réalisées sur les autres dépenses de personnel telles que les chèques déjeuners, la médecine du travail et les cotisations d'assurance de personnel (48 K€) et à l'annulation de stages ou maintien des acquis intra-SDIS (37 K€),
  - ✓ 594 K€ au titre des provisions liés à la non facturation des interventions SMUR des 2ème, 3ème et 4ème trimestres 2019.
  - ✓ 195 K€ au titre des économies réalisées sur les charges à caractère général, notamment sur le Groupement Développement et Gestion des Compétences (159 K€) et le Pôle Santé et Sécurité (40 K€). Ces économies résultent essentiellement de l'annulation de plusieurs stages extérieurs et de la rationalisation des stocks, tels que les produits pharmaceutiques et l'oxygène.
  - ✓ 106 K€ au titre des autres charges (essentiellement les charges financières et les autres charges d'activité), liés principalement à la non mobilisation de l'emprunt en 2019.

- 482 K€ provient du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui n'a pas été effectué.

- 100 K€ proviennent des **dépenses imprévues** qui n'ont pas été réalisées,

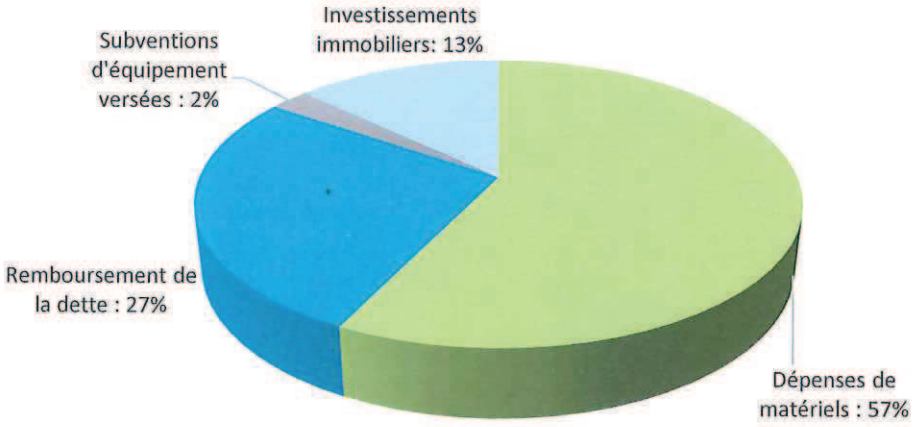
- 331 K€ correspondent à des **recettes inférieures aux prévisions**, notamment sur les interventions SMUR (- 603 K€), les remboursements de charges de personnel affecté au Garage Départemental (- 55 K€) et les remboursements de salaires des agents mis à disposition, suite à la fin de la mise à disposition d'un officier à compter du 31 juillet 2019 (- 26 K€).
  A noter, cependant, que **certaines recettes sont supérieures aux prévisions**. Il s'agit notamment des carences ambulanciers (+82 K€), des indemnités de sinistres (+68 K€), des interventions sur autoroutes (+10 K€) et du FCTVA (+ 9K€). Des **recettes non prévues au budget ont, par ailleurs, été encaissées**, notamment les rattachements (28 K€), les cessions de véhicules (24 K€), le remboursement de frais par le Garage Départemental (16 K€), le versement d'un acompte sur la subvention du Fond National de Prévention pour l'étude des risques psycho-sociaux (15 K€), le remboursement des renforts extra-départementaux (10 K€) et le versement de la subvention PDASR « Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière » pour l'organisation du Challenge SR-SUAP (8 K€).

II. Analyse des comptes de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en diminution par rapport à l'année dernière *(cf. Annexe 2)*. Les investissements 2019 ont été exclusivement financés par des ressources propres. Aucun emprunt n'a ainsi été contracté.

Recettes	8 509 689 €
Dépenses	- 8 832 799 €
Résultat de l'exercice	- 323 110 €
Reprise de l'excédent 2018	+ 3 713 542 €
Reste à réaliser en recettes	+ 933 455 €
Reste à réaliser en dépenses	- 3 652 374 €
Résultat global d'investissement	**671 513 €**

1. Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2019 : 7,4 millions



Les dépenses réelles d'investissement du SDIS peuvent être réparties en 4 catégories :

- **Les dépenses d'équipement** ont été multipliées par 2,4 en 2019 (soit + 2,4 millions) pour atteindre 4,2 millions.
  En effet, conformément au SDACR, des investissements importants ont été réalisés en 2019 pour le renouvellement et l'amélioration des matériels, notamment des véhicules (VSAV, CCR, etc) et des matériels d'incendie et de secours (tenues de sortie et d'intervention). Le lancement des commandes en début d'année a également permis de régler un maximum de factures sur 2019. 71% des dépenses prévues en 2019 ont ainsi été réalisées contre 46% en 2018.
  Malgré tout, certaines dépenses n'ont pu être réglées sur 2019 du fait du retard dans la livraison de véhicules et de certains biens. Les montants correspondants seront **reportés sur 2020** pour 1,614 million. Ils concernent essentiellement les véhicules (1 196 K€), l'habillement (117 K€), les matériels médico-secouristes (82 K€), les matériels embarqués (54 K€) et les spécialités (41 K€).

- **Le remboursement en capital de la dette :** le montant amorti sur l'exercice a peu évolué par rapport à 2018 (+24 K€) du fait de la non-mobilisation de l'emprunt en 2019.

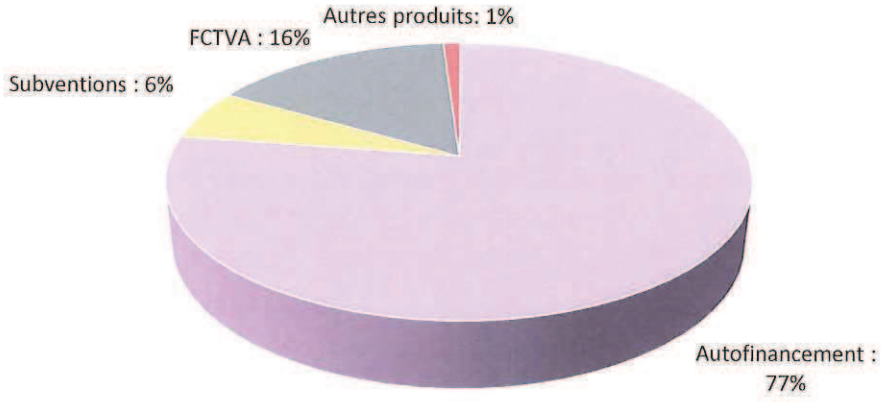
- **Les dépenses immobilières** ont été réalisées à hauteur de 972 K€, contre 5,3 millions en 2018. Elles concernent :

  - ✓ Le paiement des avances sur travaux sur les opérations des CS Gamaches et Val de Somme,
  - ✓ Le paiement des équipements mobiliers du CSP Amiens Ferry,
  - ✓ Les travaux de grosses réparations/maintenance des casernes, notamment la réfection des vestiaires-douches du CS Ham et des toitures des CS Moreuil et Hangest-en-Santerre,
  - ✓ Le paiement du solde de l'opération du CS Roye.

Parallèlement, le SDIS s'est engagé à hauteur de 2,038 millions (restes à réaliser) pour financer principalement la tranche 2 des travaux du CSP Amiens Ferry (démolition de l'ancien CS et finalisation du site) et le solde des opérations des CS Gamaches et Val de Somme.

- **Les subventions d'équipement versées** ont été réalisées à hauteur de 185 K€ : elles correspondent à la subvention d'équilibre du budget annexe du Garage Départemental (26 K€), au reversement de la subvention du Département pour l'acquisition du terrain d'implantation du CS Moreuil (100 K€) à la commune et à la subvention NexSIS (59 K€).

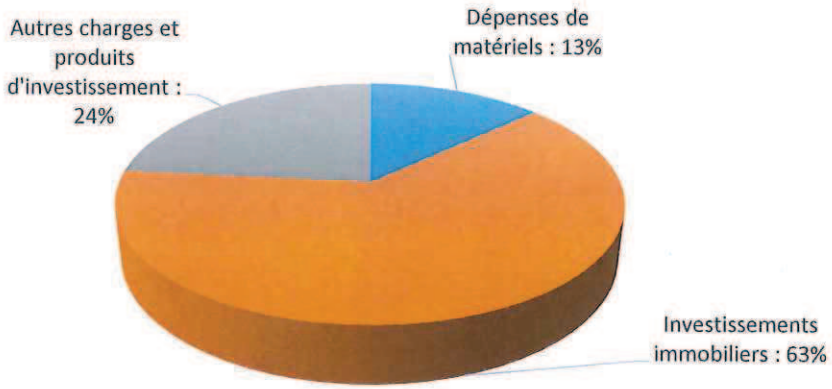
2. Le financement de ces investissements



Les investissements 2019 ont été financés de la manière suivante :

- à 77 % par l'autofinancement (5,7 millions) constitué de l'épargne dégagée sur l'exercice et des excédents antérieurs.
- à 17 % par des ressources propres, essentiellement le FCTVA. A noter que cette recette de 1,2 million enregistre une hausse de 181 K€ par rapport à l'exercice précédent.
- à 6 % par les subventions du Département (soit 437 K€ en 2019, dont 367 K€ au titre de la subvention d'équipement 2019 et 70 K€ au titre du solde de la subvention pour l'acquisition du terrain du CS Moreuil). En 2020, il restera à percevoir 933 K€ au titre de la subvention d'équipement 2019.

3. Excédent d'investissement



En 2019, le SDIS dégage un déficit d'investissement de 323 K€. La reprise de l'excédent d'investissement 2018 permet, toutefois, de dégager un excédent de clôture de 672 K€, déduction faite des restes à réaliser.

63% de cet excédent provient des dépenses immobilières non réalisées suite à des retards dans les travaux de maintenance bâtimentaire et le lancement des études du CS Bernaville.

ANNEXE 1. Comptes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 vs CA 2018
013 - Atténuation de charges	143 438	201 326	91 188	52 165	-42,79%
70 - Produits des services du domaine	662 628	793 685	2 481 912	1 913 798	-22,89%
74 - Contributions et participations	44 517 866	43 268 731	43 743 695	44 122 484	0,87%
7473 Département	26 072 750	24 769 000	25 000 000	25 000 000	0%
7474 Communes	6 952 441	6 770 954	5 750 245	5 889 820	2,43%
7475 Groupement de collectivités	11 212 426	11 466 709	12 663 953	12 894 565	9,72%
748 Autres participations	280 249	262 068	236 304	205 117	-13,20%
75 - Autres produits de gestion courante	5 681	5 661	7 118	6 769	-4,90%
Total des recettes de gestion courante	***45 329 612***	***44 269 403***	***46 323 913***	***46 095 216***	***-0,49%***
77 - Produits exceptionnels	360 733	389 638	675 239	257 639	-61,85%
78 – Reprises sur provisions				12 527	
Total recettes réelles	**45 690 346**	**44 659 041**	**46 999 151**	**46 365 382**	**-1,35%**
42 - Opération d'ordre entre section	1 576 695	1 392 824	1 475 102	1 417 673	-3,89%
42 - Ajustement d'actif	956 970				
Total recettes d'ordre	**2 533 665**	**1 392 824**	**1 475 102**	**1 417 673**	**-3,89%**
Reprise de résultat	2 332 117	2 698 464	875 753	605 913	-30,81%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**50 556 128**	**48 750 329**	**49 350 006**	**48 388 968**	**-1,95%**
Total recettes hors ajustement d'actif	*49 599 157*	*48 750 329*	*49 350 006*	*48 388 968*	*-1,95%*

Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 vs CA 2018
011 - Charges à caractère général	5 622 527	5 322 647	3 832 900	3 823 701	-0,24%
012 - Charges de personnel	34 059 150	33 983 049	33 558 870	34 108 444	1,64%
65 - Autres charges de gestion courante	227 887	242 685	2 292 003	2 128 843	-7,12%
66 - Charges financières	913 568	785 334	722 448	657 114	-9,04%
67 - Charges exceptionnelles	45 777	25 842	11 401	35 460	211,03%
68 – Dotations aux provisions			904 854	226 492	-74,97%
Total dépenses réelles	**40 868 908**	**40 359 557**	**41 322 476**	**40 980 054**	**-0,83%**
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 031 785	5 615 018	5 493 387	4 919 861	-10,44%
42 - Ajustement d'actif	956 970				
Total dépenses d'ordre	**6 988 755**	**5 615 018**	**5 493 387**	**4 919 861**	**-10,44%**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**47 857 663**	**45 974 576**	**46 815 863**	**45 899 915**	**-1,96%**
Total dépenses hors ajustement d'actif	*46 900 693*	*45 974 576*	*46 815 863*	*45 899 915*	*-1,96%*

L'excédent de fonctionnement

CHAPITRE	EXCEDENT 2016	EXCEDENT 2017	EXCEDENT 2018	EXCEDENT 2019
013 - Atténuation de charges	76 438	63 435	48 379	2 865
70 - Produits des services du domaine	90 628	89 685	220 870	-524 660
74 - Contributions et participations	38 116	22 944	80 982	51 706
75 - Autres produits de gestion courante	-319	-339	1 118	769
77 - Produits exceptionnels	208 733	198 638	419 239	130 177
78 – Reprises sur provisions				12 527
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-3 335	-1 176	13 102	-4 327
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**410 261**	**373 187**	**783 689**	**-330 943**
011 - Charges à caractère général	84 260	148 051	232 805	195 449
012 - Charges de personnel	48 550	438 651	861 430	964 656
65 - Autres charges de gestion courante	3 938	21 315	46 547	11 243
66 - Charges financières	36 432	44 666	70 552	92 886
67 - Charges exceptionnelles	7 223	2 158	6 599	2 318
68 – Dotations aux provisions			17 146	593 508
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-61 755	-15 018	-122 937	-861
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**118 649**	**639 823**	**1 112 142**	**1 859 199**
Dépenses imprévues non réalisées	1 823 481		373 399	100 000
Virement à la section d'investissement non réalisé		1 362 391		482 326
EXCEDENT TOTAL	**2 352 391**	**2 375 401**	**2 269 230**	**2 110 582**

ANNEXE 2. Comptes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement

CHAPITRE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 19 / 18
13 - Subventions d'investissement	1 141 096	1 558 183	1 030 000	436 545	-57,62%
16 - Emprunts et dettes assimilées					
16 -Emprunts refinancés					
21 - Immobilisations corporelles	8 905	501	4 629	52 494	1 034,02%
23 - immobilisations en cours	19 494	844			
Total des recettes d'équipement	***1 169 495***	***1 559 528***	***1 034 629***	***489 039***	***-52,73%***
10 - Dotations, fonds divers et réserves	602 155	665 430	988 133	1 168 502	18,25%
27 - Autres immobilisations financières	35 089	7 551	6 500	600	-90,77%
Total des recettes réelles d'équipement	**1 806 739**	**2 232 509**	**2 029 262**	**1 658 141**	**-18,29%**
28- Amortissement des immobilisations	5 959 110	5 599 568	5 369 832	4 894 998	-8,84%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 674	15 450	123 555	24 864	-79,88%
040 - Ajustement d'actif	956 970				
041 - Opérations patrimoniales	58 276	32 568	52 308	3 456	-93,39%
Total recettes d'ordre	**7 047 030**	**5 647 587**	**5 545 695**	**4 923 318**	**-11,22%**
Résultat reporté	6 964 919	6 003 197	4 874 220	3 713 542	-23,81%
Excédent de fonctionnement capitalisé			1 900 000	1 928 230	1,49%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**15 818 688**	**13 883 293**	**14 349 177**	**12 223 231**	**-14,82%**
Total recettes hors ajustement d'actif	*14 861 717*	*13 883 293*	*14 349 177*	*12 223 231*	*-14,82%*
Total hors ajust actif et réaménagement de la dette	*14 861 717*	*13 883 293*	*14 349 177*	*12 223 231*	*-14,82%*

Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 19 / 18
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 037 980	1 944 413	1 986 471	2 009 574	1,16%
16 -Emprunts refinancés ou rbst par anticipation	938 800				
204 – Subventions d'équipement à verser			24 227	184 599	661,96%
20 - 21 Dépenses d'équipement	2 951 359	2 616 552	1 764 023	4 244 287	140,60%
Programmes PPI – Dépenses immobilières	1 292 239	3 021 255	5 332 358	972 270	-81,77%
27 - Autres immobilisations financières	3 176	1 460	1 146	940	-17,98%
Total des dépenses réelles d'équipement	**7 223 554**	**7 583 680**	**9 108 225**	**7 411 670**	**-18,63%**
040 - Op d'ordre de transfert entre sections	1 576 695	1 392 824	1 475 102	1 417 673	-3,89%
040 - Ajustement d'actif	956 970				
041 - Opérations patrimoniales	58 276	32 568	52 308	3 456	-93,39%
Total des dépenses d'ordre	**2 591 941**	**1 425 392**	**1 527 410**	**1 421 129**	**-6,96%**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**9 815 494**	**9 009 072**	**10 635 635**	**8 832 799**	**-16,95%**
Total dépenses hors ajustement d'actif	*8 858 524*	*9 009 072*	*10 635 635*	*8 832 799*	*-16,95%*
Total hors ajust actif et réaménagement de la dette	*7 919 724*	*9 009 072*	*10 635 635*	*8 832 799*	*-16,95%*

L'excédent d'investissement

CHAPITRE	EXCEDENT 2016	EXCEDENT 2017	EXCEDENT 2018	EXCEDENT 2019
024 - Produits et cessions d'immobilisations	-15 000	-15 000	-40 000	-27 343
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 155	1 430	133	6 502
13 - Subventions d'investissement	0	0	30 000	-193 650
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	-633 441	0
21 - 23 Immobilisations corporelles	28 399	1 345	4 629	52 494
27 - Autres immobilisations financières	1 089	-1 449	-2 500	-8 400
040 - Op d'ordre de transfert entre sections	61 755	15 018	122 937	861
041 - Opérations patrimoniales	-17 724	-27 432	-7 692	-56 544
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**60 674**	**-26 088**	**-525 934**	**-226 080**
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 046	5 587	13 529	147 426
20 - Immobilisation incorporelles	10 399	43 980	92 384	39 994
204 – Subventions d'équipement versées			23 223	11 836
21 Immobilisations corporelles	80 161	134 255	78 579	63 106
27 - Autres immobilisations financières	8 824	12 540	1 854	8 060
Programmes PPI – Dépenses immobilières	3 753 774	4 650 560	2 131 636	1 048 624
040 - Op d'ordre de transfert entre sections	3 335	1 176	-13 102	4 327
041 - Opérations patrimoniales	17 724	27 432	7 692	56 544
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**3 875 264**	**4 875 530**	**2 335 795**	**1 379 917**
Virement de la section de fonctionnement non réalisé		-1 362 391		-482 326
Dépenses imprévues non réalisées	768 986	0	0	0
EXCEDENT TOTAL	**4 704 923**	**3 487 051**	**1 809 861**	**671 511**

ANNEXE 3. Equilibres financiers

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 est caractérisée par les éléments d'équilibre suivants :

- **L'épargne du SDIS :**

	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	44 659 040 €	46 999 151 €	46 365 382 €
Dépenses réelles de fonctionnement	40 359 557 €	41 322 476 €	40 980 054 €
Epargne brute	**4 299 483 €**	**5 676 675 €**	**5 385 328 €**
Taux d'épargne brute	***9,60%***	***12,08%***	***11,61%***
Capital de la dette	1 944 413 €	1 986 471 €	2 009 574 €
Epargne nette	**2 355 070 €**	**3 690 204 €**	**3 375 754 €**

L'épargne brute permet au SDIS de faire face aux remboursements de la dette en capital et de participer au financement des investissements réalisés. En 2019, elle s'élève à 5 385 K€ soit une diminution de 5,13% par rapport à 2018. Cette évolution s'explique par une baisse des recettes réelles (-1,35%) plus importante que celle des dépenses (-0,83%).

Le taux d'épargne brute s'élève à 11,61%. Il a permis, en 2019, d'assurer le remboursement en capital de la dette et d'autofinancer de nouveaux équipements mobiliers et immobiliers. Il convient, à l'avenir, de maintenir ce niveau d'épargne brute compte-tenu des programmes restant à réaliser et de manière à ne pas exposer le SDIS à un risque de déséquilibre budgétaire.

Au titre de l'exercice 2019, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à 2 010 K€. L'épargne nette se situe donc à 3 376 K€. En diminution par rapport à 2018 (-8,52%), celle-ci confirme la nécessité pour le SDIS de maintenir ce niveau d'épargne afin d'éviter le recours à l'emprunt pour le financement de ses investissements.

- **La capacité de désendettement :**

	2017	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	26 181 791 €	24 237 378 €	22 250 907€
- Remboursement du capital	1 944 413 €	1 986 471 €	2 009 574€
- Remboursement anticipé	0 €	0 €	0€
+ nouvel emprunt	0 €	0 €	0€
encours de dette au 31/12	***24 237 378 €***	***22 250 907 €***	***20 241 333€***
Capacité de désendettement	***5,6***	***3,9***	***3,8***

Le stock de la dette s'élève à 20 241 K€ au 31 décembre 2019 (contre 22 251 K€ en 2018), soit un encours par habitant de 34,6 € (contre 38 € en 2018). A noter qu'en 2019, le SDIS n'a souscrit aucun nouvel emprunt.

En supposant que le SDIS consacre l'intégralité de son épargne brute au remboursement de son stock de dettes, sa capacité de désendettement serait de 3,8 années en 2019 contre 3,9 années en 2018. Généralement, le seuil de vigilance s'établit à 10 ans et le seuil critique se situe entre 11 et 12 ans.

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le compte administratif 2019.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 9
Contre 0
Abstentions 1

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

COMPTE ADMINISTRATIF
ANNEE 2019

C.A.S.D.I.S. du 29 juin 2020

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice ..17..
Nombre de membres présents ..12..
Nombre de suffrages exprimés ..11..
VOTES : Pour ..10..
Contre .....
Abstentions ..1...

Date de convocation : 15.06.2020.

Présenté par le Président,

A Amiens....., le ..19.06.2020....

Le Président,
Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire..
A Amiens....., le ..19.06.2020

Les membres du Conseil d'Administration,



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Amiens....., le ..19.06.2020..



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D2_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Compte administratif 2019*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D2_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D2_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1032*
Nom original :		
D2 - Compte Administratif 2019 SDIS.pdf	*application/pdf*	*3434244*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D2_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*3434244*
Nom original :		
Rapport n°2 - Annexe maquette CA 2019 + annexes.pdf	*application/pdf*	*9335361*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D2_29_06_20-DE-1-1_2.pdf	*application/pdf*	*9335361*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 14h23min50s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 14h23min56s*	*Accepté par le TdT : validation OK*

	Transmis	*20 juillet 2020 à 14h28min24s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 14h29min01s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

CASDIS du 29 juin 2020

DELIBERATION N°3

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit qu'après constatation d'un résultat de fonctionnement excédentaire, le Conseil d'Administration peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. L'affectation à l'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 2 489 053 €, compte-tenu du besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose l'affectation de 1 448 787 € au compte 1068 et le report du solde soit 1 040 266 € en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002. Ce report d'excédent permettra de financer les dépenses du budget supplémentaire 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'approuver l'affectation de 1 448 787 € au compte 1068 et le report du solde soit 1 040 266 € en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D3_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Affectation du résultat 2019*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D3_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D3_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*903*
Nom original :		
D3 - Affectation du résultat 2019.pdf	*application/pdf*	*639332*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D3_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*639332*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 14h25min02s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 14h25min02s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 14h29min33s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 14h30min08s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°4

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DU SDIS DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°1 du C.A.S.D.I.S en date du 20 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 ;

Considérant que le Budget supplémentaire 2020 a été construit conformément aux échanges ayant eu lieu lors du C.A.S.D.I.S du 20 décembre 2019 au sujet du budget primitif 2020 ;

Considérant que la volonté du Président du C.A.S.D.I.S est de maintenir le niveau d'investissement nécessaire à l'activité des Sapeurs-Pompiers sans recourir à l'emprunt ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Malgré tout, la crise sanitaire survenue en mars nous contraint à des ajustements supplémentaires s'agissant des charges à caractère général et des recettes liées aux interventions payantes et au Challenge SR-SUAP.

De même, des besoins complémentaires ont été exprimés par les groupements pour la section de fonctionnement.

Toutefois, le renouvellement des matériels et la maintenance des casernes restant prioritaires, je vous propose de financer ces dépenses à hauteur de 1 040 266 € et d'affecter 1 448 787 € à la section d'investissement. Cette somme, additionnée à l'excédent d'investissement 2019, permettra de diminuer le recours à l'emprunt et de financer l'acquisition de nouveaux matériels.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les économies réalisées et la suppression de certaines dépenses en 2019 ont permis de dégager un excédent qui, ajouté à l'ajustement des amortissements et des recettes (A), permet de financer les mesures nouvelles nécessaires au bon fonctionnement du SDIS et les dépenses d'investissement (B).

A) <u>Les recettes disponibles à affecter</u> ..... + 1.899.082 €

Les recettes disponibles correspondent à la reprise de l'excédent, corrigé de l'ajustement des amortissements et des recettes réelles.

- **L'excédent 2019**..... **+ 2.110.582 €**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2019 (2.489.053 €), déduction faite des dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice 2019 (381.971 €) et des recettes du SDIS dont les recouvrements n'ont pu avoir lieu en 2019 (3.500 €). Cet excédent provient essentiellement des dépenses budgétées mais non réalisées.

- **L'ajustement des amortissements** ..... **- 51.000 €**

Au vu de la réalisation des dépenses d'investissement de 2019, il convient d'augmenter les dotations aux amortissements (+ 12.000 €), la neutralisation des amortissements des bâtiments publics (+ 5.000 €) et de diminuer l'amortissement des subventions (- 44.000 €).

- **L'ajustement des recettes réelles** ..... **- 188.000 €**

Au vu de la baisse de l'activité opérationnelle constatée depuis le début de la pandémie, il convient de diminuer les recettes liées aux carences d'ambulances de 81.000 €. De même, la subvention de la Région des Hauts-de-France pour les exercices d'évacuation et les sessions gestes qui sauvent est compromise du fait de la crise sanitaire en cours et de la fermeture des lycées. Aussi, il est proposé de supprimer cette subvention au BS 2020 pour un montant de 70.000 €. Enfin, il était prévu au BP 2020 une recette de 37.000 € provenant de la facturation des Ivresses Publiques Manifestes. Ce dispositif n'ayant pu être mis en œuvre pour le moment et au vu de l'incertitude de cette recette, il est proposé de la supprimer au BS 2020.

➢ **La suppression des dépenses et recettes liées au Challenge SR-SUAP**..... **+27.500 €**

Au vu du contexte de crise sanitaire, il a été décidé de reporter en juin 2021 le Challenge SR-SUAP, prévu initialement en juin 2020. Les recettes et les dépenses inscrites au BP, à hauteur de 89.500 € et de 117.000 €, peuvent donc être supprimées. Par conséquent, les crédits restants sont de nouveau « disponibles ».

B) <u>Les dépenses nouvelles à arbitrer</u>..... **+ 1.899.082 €**

Le présent projet de BS souligne la nécessité d'opérer quelques ajustements indispensables au bon fonctionnement. Il s'agit essentiellement de prendre en compte les dépenses directes Covid-19, mettre à niveau les charges courantes et de constituer une réserve afin de financer d'éventuelles nouvelles dépenses. Par ailleurs, la limitation du recours à l'emprunt reste la priorité. L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 au financement des opérations immobilières vous est donc proposée.

1. Les ajustements nécessaires au bon fonctionnement du SDIS..... **+ 450.295 €**

• ***La prise en compte des dépenses directes Covid-19***..... ***+ 85.000 €***

Face à l'épidémie de Covid-19, le SDIS a dû engager de nombreuses dépenses afin d'assurer la protection de ses sapeurs-pompiers : achat de masques, solutions hydro-alcoolique, blouses, gants d'examen, fournitures d'entretien etc. Les crédits inscrits au BP 2020 ne permettant pas de couvrir cette charge exceptionnelle, il est nécessaire d'inscrire 85.000 € au BS 2020.

• ***L'ajustement des contributions et participations***..... ***+ 89.000 €***

Lors du CASDIS du 24 juin 2019, il était prévu de maintenir le dispositif de remboursement des dépenses de fonctionnement des CPI 2019 sur l'année 2020. Les crédits correspondants n'ayant pas été inscrits au Budget Primitif, je vous propose d'inscrire 82.000 € au BS 2020.

Par ailleurs, au vu des interventions effectuées en 2019 par le SDIS 76 pour la défense des communes limitrophes, je vous propose d'ajuster à la hausse les autres participations obligatoires pour 7.000 €.

• ***L'ajustement des charges à caractère général***..... ***+ 39.000 €***

Au vu des dépenses mandatées à ce jour, je vous propose d'ajuster à la hausse les dépenses d'alimentation pour 6.000 €, les fournitures administratives pour 5.000 €, les autres fournitures pour 10.000 € et la maintenance des autres biens mobiliers pour 8.000 € qui avaient été évaluées justement au BP. Il s'agit notamment de répondre à l'évolution de la demande en pièces de rechange pour les réparations et de faire de la maintenance curative des matériels.

Par ailleurs, la mise en place de l'éco-pâturage et de jachères fleuries sur plusieurs centres de secours nécessite une revalorisation des frais d'entretien des terrains pour 10.000 €. Cela permet d'éviter l'achat de nouvelles tondeuses ou le remplacement de certaines vieillissantes.

• ***La mise en réserve de crédits***..... ***+ 237.295 €***

Afin de faire face, en 2020, à d'éventuels évènements imprévisibles de type climatique ou épidémiologique et de constituer une réserve pour les années à venir, je vous propose de mettre en réserve 237.295 € sur le chapitre 022 « dépenses imprévues ».

2. Les mesures en faveur des opérations immobilières..... **+ 1.448.787 €**

Je vous rappelle qu'au CASDIS du 20 décembre 2019, il était envisagé d'affecter en priorité l'excédent au financement des investissements afin de diminuer le recours à l'emprunt. Aussi, je vous propose l'affectation de la somme de 1.448.787 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Synthèse des propositions :

Natures des dépenses	Dépenses BS 2020	Natures des recettes	Recettes BS 2020
Dépenses reportées	**+ 381.971 €**	**Recettes reportées**	**+ 2.492.553 €**
Restes à réaliser	+ 381.971 €	Excédent reporté	+ 2.489.053 €
		Restes à réaliser	+ 3.500 €
Excédent net : + 2.110.582 €			
Ajustement des amortissements	**+ 12.000 €**	**Ajustement des amortissements**	**- 39.000 €**
Ajustement des dotations d'amortissement	+ 12.000 €	Neutralisation des amortissements	+ 5.000 €
		Amortissement des subventions	- 44.000 €
Ajustement des amortissements : - 51.000 €			
Ajustement des dépenses liées au Challenge SR-SUAP	**- 117.000 €**	**Ajustement des recettes liées au Challenge SR-SUAP**	**-89.500 €**
Ajustement des dépenses et recettes liées au Challenge SR-SUAP : + 27.500 €			
Mesures nouvelles nécessaires au fonctionnement du SDIS	**+ 450.295 €**	**Ajustement des recettes réelles**	**- 188.000 €**
Dépenses directes liées au Covid-19	+ 85.000 €	Diminution des carences d'ambulances	- 81.000 €
Ajustement des contributions et participations	+ 89.000 €	Diminution de la subvention CR	- 70.000 €
Ajustement des charges à caractère général	+ 39.000 €	Diminution des IPM	- 37.000 €
Dépenses imprévues	+ 237.295 €		
Mesures nouvelles en faveur des opérations immobilières	**+ 1.448.787 €**		
Affectation à la section d'investissement	+ 1.448.787 €		
TOTAL	**+ 2.176.053 €**	**TOTAL**	**+ 2.176.053 €**

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Compte Administratif 2019 fait état d'un excédent net d'investissement de 671.513 €, déduction faite des restes à réaliser. Cet excédent provient essentiellement des économies réalisées sur le Plan Pluriannuel Immobilier. Ces crédits, complétés par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement et par l'ajustement des amortissements, du FCTVA et de la contribution au budget annexe (A), permettent de réaliser des investissements immobiliers et des dépenses nouvelles d'équipement, tout en réduisant le recours aux emprunts (B).

A. <u>Les recettes disponibles à affecter</u>..... + 1.984.700 €

Les recettes disponibles correspondent à la reprise de l'excédent, à l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, corrigées de l'ajustement du FCTVA, des amortissements et de la contribution d'investissement au budget annexe.

- **L'excédent 2019** ..... **+ 671.513 €**

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté lors du vote du Compte Administratif 2019 (3.390.432 €), déduction faite des dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice 2019 (3.652.374 €) et des recettes que le SDIS n'a pu recouvrer en 2019 (933.455 €).

Cet excédent provient des économies réalisées sur le Plan Pluriannuel Immobilier à hauteur de 425.143 €, d'une part, et des économies réalisées sur les dépenses mobilières et financières à hauteur de 246.370 €, d'autre part.

- **L'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement**..... **+ 1.448.787 €**
- **Les ajustements obligatoires**..... **– 135.600 €**

S'agissant du FCTVA, l'arrêté des comptes 2019 révèle un montant de dépenses éligibles au FCTVA inférieur aux prévisions budgétaires et par voie de conséquence une diminution des dotations pour 212.000 €. S'agissant des amortissements, il convient d'augmenter les prévisions budgétaires de 12.000 € en recettes et de diminuer les prévisions budgétaires de 39.000 € en dépenses. Par ailleurs, le budget annexe dégage un excédent de fonctionnement qui, affecté à la section d'investissement, permet de diminuer le montant de la contribution du SDIS aux investissements de 25.400 €.

B. Les dépenses

Les dépenses nouvelles à arbitrer concernent uniquement les dépenses d'équipement mobilier, aucun besoin n'ayant été recensé en matière immobilière. Un ajustement à la baisse du PPI est même nécessaire afin de prendre en compte la réalisation des travaux de rénovation et d'extension du centre de secours de Bernaville par la commune.

- ***Les dépenses d'équipement***

Les recettes disponibles au BS 2020 permettent de financer l'acquisition de nouveaux matériels d'incendie et de secours. Il s'agit de :

Article	*Libellé*	*Montant*
Article 2051	Licence CGI (Grand Angle)	+ 38.000 €
Article 21561	Véhicule porte berce et aménagement véhicules	+ 120.000 €
Article 21562	Spécialités	+ 23.000 €
Articles 21562 - 21578 - 2183	Dépenses liées au Covid 19	+ 95.000 €
Article 21578	Chariots élévateurs	+ 19.000 €
Article 2183	Serveur de sauvegarde et cœur de réseau	+ 70.000 €
Article 2184	Equipements Feuquières	+ 3.000 €
TOTAL		**+ 368.000 €**

- ***Ajustement du PPI et des besoins d'emprunt***

Des crédits ont été prévus au BP, pour un montant de 464.500 €, afin de financer le lancement de l'opération de rénovation et d'extension du Centre de Secours de Bernaville. La réalisation de cette opération ayant été confiée à la commune de Bernaville, ces crédits peuvent être supprimés. Il en va de même de la subvention de la commune de Bernaville inscrite au BP pour 116.100 € et de la subvention du Conseil Départemental inscrite au BP pour 135 500 €. Malgré tout, il convient d'inscrire au BS le montant de la subvention du SDIS à la commune de Bernaville, soit 230.000 €.

L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement permet également de ne pas recourir à l'emprunt sur l'exercice 2020. Cette mesure nous permet de réduire les charges financières sur les exercices futurs, tout en maintenant le niveau d'investissement nécessaire à la modernisation de notre établissement.

Synthèse des propositions :

Natures des dépenses	Dépenses BS 2020	Natures des recettes	Recettes BS 2020
Dépenses reportées	**+ 3.652.374 €**	**Recettes reportées**	**+ 4.323.887 €**
Restes à réaliser en dépenses	+ 3.652.374 €	Excédent sur les dépenses 2019	+ 3.390.432 €
		Restes à réaliser en recettes	+ 933.455 €
Excédent net : + 671.513 €			
Ajustements obligatoires	**- 64.400 €**	**Ajustements obligatoires**	**- 200.000 €**
Ajustement de la neutralisation des amortissements	+ 5.000 €	Ajustement du FCTVA	- 212.000 €
Ajustement de l'amortissement des subventions	-44.000 €	Ajustement de la dotation aux amortissements	+ 12.000 €
Ajustement de la contribution au budget annexe	- 25.400 €		
Ajustement des amortissements, du FCTVA et des contributions obligatoires : - 135.600 €			
Ajustement du PPI	**-464.500 €**	**Ajustement des subventions**	**- 251.600 €**
CS Bernaville	- 464.500 €	Diminution des subventions des communes	- 116.100 €
		Diminution de la subvention CD	- 135.500 €
Dépenses nouvelles	**+ 598.000 €**	**Autres**	**-150.813 €**
Dépenses de matériels	+ 368.000 €	Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 1.448.787 €
Subvention Commune Bernaville	+ 230.000 €	Diminution de l'emprunt	- 1.599.600 €
TOTAL	**+ 3.721.474 €**	**TOTAL**	**+ 3.721.474 €**

Apres en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le budget supplémentaire 2020 comme présenté ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
Contre 0
Abstentions 0

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU SDIS 80
ANNEE 2020

C.A.S.D.I.S. du 29 juin 2020

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 17
Nombre de membres présents 12
Nombre de suffrages exprimés 11
VOTES : Pour 11
Contre .....
Abstentions .....

Date de convocation : 15 juin 2020

Présenté par le Président,

A Amiens, le 29.06.2020

Le Président,
Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire
A Amiens, le 29.06.2020

Les membres du Conseil d'Administration,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Amiens, le 29.06.2020

Tiers de télétransmission multiprotocole



HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D4_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Budget supplémentaire 2020 du SDIS de la Somme*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D4_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D4_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1053*
Nom original :		
D4 - Budget supplémentaire du SDIS de la Somme.pdf	*application/pdf*	*1366434*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D4_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*1366434*
Nom original :		
Rapport n°4 - Annexe BS 18 06 2020.pdf	*application/pdf*	*1908099*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D4_29_06_20-DE-1-1_2.pdf	*application/pdf*	*1908099*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*20 juillet 2020 à 14h26min57s*	*Dépôt initial*

	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 14h27min00s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 14h31min10s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 14h36min27s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

CASDIS du 29 Juin 2020

DELIBERATION N°5

COMPTE DE GESTION DES RECETTES ET DEPENSES 2019 DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment l'article L1424-27 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Vu la délibération n°10 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Vu la convention en date du 20 décembre 2017 entre le SDIS de la Somme et le Conseil Départemental créant un Service Commun de Gestion et d'Entretien Automobile à compter du 20 décembre 2017 ;

Considérant que le compte de gestion des recettes et dépenses de l'exercice 2019 du Service Commun de Gestion et d'Entretien Automobile a été arrêté par la Madame la Payeure Départementale le 11 mars 2020 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion sont conformes au compte administratif ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le compte de gestion 2019 du Service Commun de Gestion et d'Entretien Automobile.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D5_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Compte de gestion des recettes et dépenses 2019 du Garage Départemental*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D5_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D5_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1079*
Nom original :		
D5 - Compte de gestion 2019 Garage Départemental.pdf	*application/pdf*	*640278*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D5_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*640278*
Nom original :		
Rapport n°5 - Annexe Compte de Gestion 2019 du Garage Départemental.pdf	*application/pdf*	*118774*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D5_29_06_20-DE-1-1_2.pdf	*application/pdf*	*118774*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message

	Posté	*20 juillet 2020 à 14h29min00s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 14h29min02s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 14h32min38s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 14h33min39s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°6

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n°10 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Vu la convention en date du 20 décembre 2017 entre le SDIS de la Somme et le Conseil Départemental créant un Service Commun de Gestion et d'Entretien Automobile à compter du 20 décembre 2017 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Dernier acte budgétaire de l'année, le compte administratif traduit le rapprochement entre les prévisions budgétaires et les réalisations effectives, en dépenses comme en recettes. Il permet de dresser le bilan de l'année qui se résume dans le tableau ci-dessous :

BALANCE GENERALE 2019					
Libellés	**Prévus**	**Réalisés**	**Taux de réalisation**	**Réalisés et engagés**	**Taux de réalisation et d'engagement**
Section de fonctionnement					
Dépenses	6 112 039 €	5 934 260 €	97,09%	6 018 792 €	98,47%
Recettes	6 112 039 €	6 116 342 €	100,07%	6 116 342 €	100,07%
Résultat de l'exercice		**182 082 €**		**97 550 €**	
Section d'investissement					
Dépenses	326 824 €	150 260 €	45,98%	300 793 €	92,04%
Recettes	326 824 €	301 571 €	92,27%	301 571 €	92,27%
Résultat de l'exercice		**151 311 €**		**778 €**	
TOTAL					
Dépenses	6 438 863 €	6 084 521 €	**94,50%**	6 319 585 €	**98,15%**
Recettes	6 438 863 €	6 417 913 €	**99,67%**	6 417 913 €	**99,67%**

Les dépenses réalisées et engagées s'inscrivent dans le budget voté, avec un taux de réalisation de 98%. On relève ainsi une légère amélioration par rapport à l'année précédente (96%) principalement liée à une meilleure réalisation des dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement n'ayant pas beaucoup évolué.

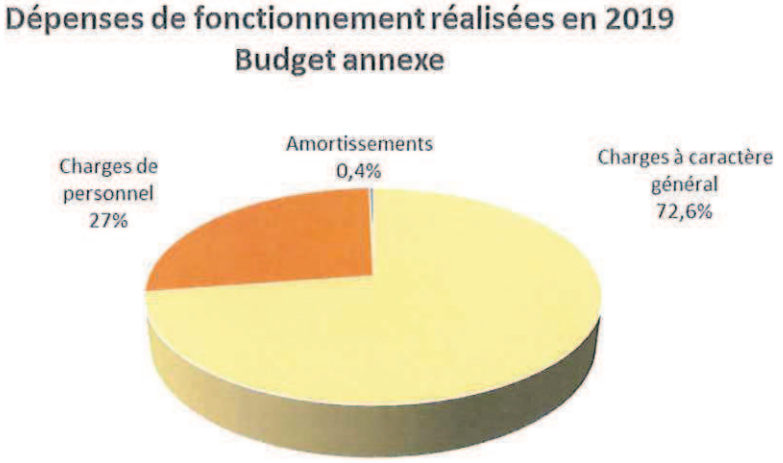
I. Analyse des comptes de la section de fonctionnement

En 2019, les charges à caractère général restent les charges qui impactent le plus le budget de fonctionnement, après les charges de personnel. Ces dépenses ont été financées à 97% par les contributions du Département et du SDIS.

Pour autant, grâce à la suppression de certaines dépenses (postes vacants ou non remplacés) et des recettes exceptionnelles, il se dégage un excédent de 98 K€.

Recettes	6 116 342 €
Dépenses	- 5 934 260 €
Résultat de l'exercice	+ 182 082 €
Restes à réaliser en dépenses	- 84 532 €
Résultat de fonctionnement	**97 550 €**

1. Les dépenses de fonctionnement réalisées : 5,9 M€



Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées des charges à caractère général et des charges de personnel.

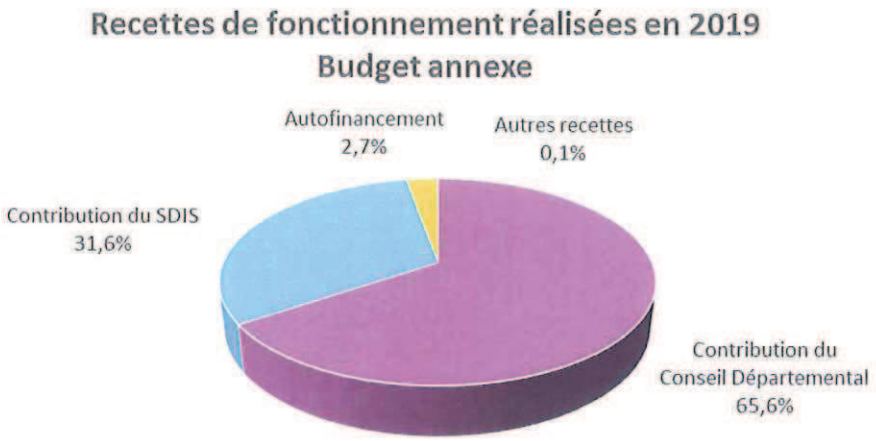
Représentant 72,6% des dépenses de fonctionnement, **les charges à caractère général** s'élèvent à 4,310 millions. Elles sont inférieures aux prévisions de 9 K€. A noter que des dépenses engagées n'ont pas été mandatées sur 2019. Il s'agit des restes à réaliser (84 K€). Ils concernent essentiellement les pièces détachées. Ces restes à réaliser devront être repris au budget supplémentaire 2020.

Les charges de personnel s'élèvent à 1,603 million. Elles représentent 27% du budget de fonctionnement. Elles sont inférieures aux prévisions de 84 K€. Cette situation s'explique essentiellement par le non remplacement d'un mécanicien et les postes vacants.

Les amortissements, d'un montant de 20,8 K€, sont conformes aux prévisions. Leur poids est faible (0,4%).

Les réalisations constatées en 2019 démontrent qu'en dépit de l'augmentation des prix des carburants, le Garage Départemental a su limiter ses autres charges.

2. Les recettes de fonctionnement : 6,1 M €

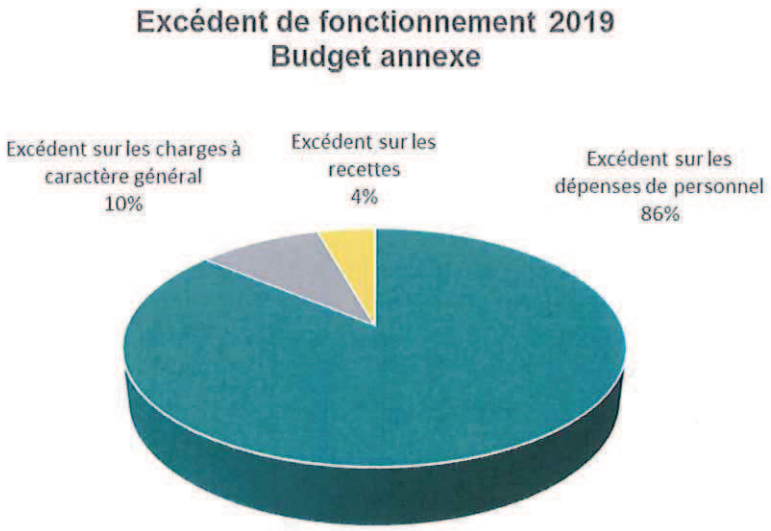


Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées des contributions. Elles proviennent à 65,6% du Département (soit 4,012 millions) et à 31,6% du SDIS (soit 1,930 million).

Elles sont également constituées de l'autofinancement : l'équilibre du budget a été assuré par une reprise de l'excédent 2018 (pour 166 K€). Il est à noter que cette recette a permis de financer les restes à réaliser (pour 169 K€).

Les autres recettes représentent une faible part. Parmi celles-ci, on relève le FCTVA (3,4 K€), les produits de vente de ferrailles (2,8 K€) et les remboursements de sinistres automobiles (957 €).

3. Excédent de fonctionnement



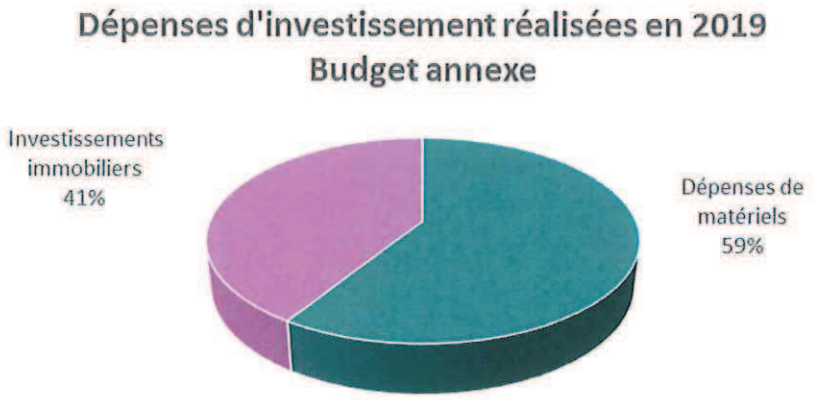
Les crédits prévus pour 2019 ont été réalisés et engagés pour 98,5 % en dépenses, et 100,07% en recettes. De ce fait, il se dégage un excédent de fonctionnement net de 98 K€ (soit 1,6% du budget), inférieur à celui de l'année dernière (137 K€). Cet excédent devra être repris au BS 2020.

II. Analyse des comptes de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement, réalisées et engagées s'élèvent à 300 793 € sur les 326 824 € de dépenses prévues, soit un taux de réalisation de 92%. Ces dépenses ont été financées par les contributions du Département et du SDIS et l'autofinancement à due concurrence. De ce fait, un excédent minime se dégage sur la section d'investissement.

Recettes	301 571 €
Dépenses	- 150 260 €
Résultat de l'exercice	151 311 €
Reste à réaliser en dépenses	- 150 532 €
Résultat global d'investissement	**779 €**

1. Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2019 : 150 K€

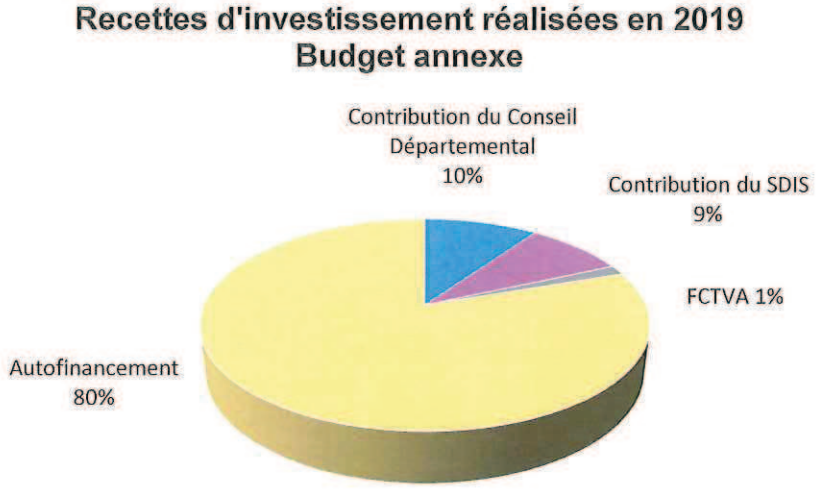


Les dépenses réelles d'investissement du SDIS peuvent être regroupées en 2 catégories :

- **Les dépenses mobilières** ont été réalisées à 77%. 89 K€ ont été dépensés. Ces crédits ont permis de financer notamment l'achat de fontaines de nettoyage mobiles, de kits de chaînage pour le site de Glisy, et de l'outillage spécifique pour l'atelier d'Abbeville. Parallèlement, le Garage Départemental s'est engagé à hauteur de 16 K€ pour financer principalement la commande d'une machine à pneu.

- **Les dépenses immobilières** ont été réalisées à 29%. 62 K€ ont été dépensés pour la modernisation du système d'éclairage de l'atelier de Glisy. 134 K€ ont été engagés et sont à reporter en 2020. Ils concernent le relamping, la reprise d'étanchéité de la toiture de l'atelier d'Abbeville et le reversement au Département de travaux bâtimentaires.

2. Le financement de ces investissements



Les investissements 2019 ont été financés de la manière suivante :

- à 80 % par l'autofinancement (soit 242 K€) constitué des excédents antérieurs et des amortissements,

- à 10 % par la contribution du Conseil Départemental (soit 29 K€ contre une prévision de 43 K€),
- à 9 % par la contribution du SDIS (soit 26 K€ contre une prévision de 38 K€),
- à 1 % par le FCTVA (soit 4 K€).

3. Excédent d'investissement

En intégrant les excédents de 2018, les recettes d'investissement se sont élevées à 302 K€. Les dépenses totales ayant atteint 150 K€, il se dégage un solde d'exécution positif de 151 K€. Déduction faite des restes à réaliser en dépenses (150 K€), le résultat à réaffecter au budget supplémentaire 2020 s'élève à 779 €.

Le compte administratif 2019 est en concordance avec le compte de gestion établi par la Payeure Départementale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration :

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le compte administratif 2019 du Service Commun de Gestion et d'Entretien Automobile, comme présenté ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions 0

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

COMPTE ADMINISTRATIF DU GARAGE DEPARTEMENTAL
ANNEE 2019

C.A.S.D.I.S. du 29 juin 2020

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice ..17...
Nombre de membres présents ..12..
Nombre de suffrages exprimés ..11..
VOTES : Pour ..11...
Contre .....
Abstentions .....

Date de convocation : 15.06.2020.

Présenté par le Président,

A ...Amiens....., le .....29.06.2020..

Le Président,
Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ..ordinaire...
A ...Amiens....., le .....29.06.2020.

Les membres du Conseil d'Administration,



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Amiens....., le ..29.06.2020.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D6_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Compte administratif 2019 du garage départemental*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D6_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D6_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1056*
Nom original :		
D6 - Compte Administratif 2019 Garage Départemental.pdf	*application/pdf*	*1691591*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D6_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*1691591*
Nom original :		
Rapport n°6 - Annexe CA 2019 Garage Départemental.pdf	*application/pdf*	*2006459*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D6_29_06_20-DE-1-1_2.pdf	*application/pdf*	*2006459*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*20 juillet 2020 à 14h31min14s*	*Dépôt initial*

	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 14h31min17s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 14h37min14s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 14h37min49s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

CASDIS du 29 juin 2020

DELIBERATION N°7

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n°10 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Vu la convention en date du 20 décembre 2017 entre le SDIS de la Somme et le Conseil Départemental créant un Service Commun de Gestion et d'Entretien Automobile à compter du 20 décembre 2017 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit qu'après constatation d'un résultat de fonctionnement excédentaire, le Conseil d'Administration peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. L'affectation à l'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 182 082 €, compte-tenu du besoin de financement de la section de fonctionnement, je vous propose le report de la somme de 100 132 € en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 et l'affectation du solde, soit 81 950 €, en section d'investissement au compte 1068. Cette affectation permettra notamment de réduire les participations du Département et du SDIS aux investissements 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le report de la somme de 100 132 € en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 et l'affectation du solde, soit 81 950 €, en section d'investissement au compte 1068.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D7_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Affectation du résultat 2019 du garage départemental*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D7_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D7_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*927*
Nom original :		
D7 - Affectation du résultat 2019 Garage Départemental.pdf	*application/pdf*	*544342*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D7_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*544342*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 14h33min19s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 14h33min19s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 14h36min38s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 14h37min19s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°8

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n°10 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Vu la convention en date du 20 décembre 2017 entre le SDIS de la Somme et le Conseil Départemental créant un Service Commun de Gestion et d'Entretien Automobile à compter du 20 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°2 du C.A.S.D.I.S en date du 20 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 du garage départemental;

Considérant que le Budget supplémentaire 2020 a été construit conformément aux échanges ayant eu lieu lors du C.A.S.D.I.S du 20 décembre 2019 au sujet du budget primitif 2020 du garage départemental ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le budget de fonctionnement du Garage a été reconduit à l'identique par rapport à 2019. Or, les réalisations de ces derniers mois mettent en avant un besoin supérieur s'agissant des charges à caractère général (pièces détachées, réparations automobiles, etc.). Des ajustements à la hausse s'avèrent inéluctables.

50.000 € de besoins ont ainsi été exprimés par le Garage pour la section de fonctionnement. Je vous propose de financer ces dépenses (I) et d'affecter 81.950 € à la section d'investissement. Cette somme permettra de diminuer le montant des contributions du Département et du SDIS aux investissements et de financer l'amortissement des subventions et la neutralisation des amortissements des bâtiments publics qui n'ont pu être programmés au BP 2020 (II).

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La suppression de certaines dépenses et l'encaissement de recettes exceptionnelles en 2019 ont permis de dégager un excédent qui, ajouté au FCTVA et à l'ajustement des amortissements, (A) permet d'ajuster les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du Garage et de financer les dépenses d'investissement (B).

A) <u>Les recettes disponibles à affecter</u> ..... + 131.950 €

Les recettes disponibles correspondent à la reprise de l'excédent et au FCTVA, corrigés de l'ajustement des amortissements.

- **L'excédent 2019**..... **+ 97.550 €**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2019 (182.082 €), déduction faite des dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice 2019 (84.532 €). Cet excédent provient essentiellement des dépenses de personnel budgétées mais non réalisées.

- **Le FCTVA**..... **+ 2.400 €**

Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics est évalué à 2.400 €.

- **L'ajustement des amortissements**..... **+ 32.000 €**

Au vu de la réalisation des dépenses d'investissement 2019 et de l'encaissement des subventions 2018 et 2019, il convient d'augmenter les dotations aux amortissements (+ 700 €) et de prévoir au BS 2020 l'amortissement des subventions (29.400 €) et la neutralisation des bâtiments publics (3.300 €).

B) Les mesures nouvelles à arbitrer..... **+ 131.950 €**

Le présent projet de BS souligne la nécessité d'opérer quelques ajustements indispensables au bon fonctionnement. Il s'agit essentiellement de mettre à niveau les pièces détachées et les réparations automobiles pour un montant évalué à 50.000 €. Par ailleurs, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 à la section d'investissement vous est proposée afin de diminuer les contributions du Département et du SDIS et de financer l'amortissement des subventions et la neutralisation des amortissements des bâtiments publics. Aussi, je vous propose l'affectation de la somme de 81.950 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Synthèse des propositions :

Natures des dépenses	Dépenses BS 2020	Natures des recettes	Recettes BS 2020
Dépenses reportées	**+ 84.532 €**	**Recettes reportées**	**+ 182.082 €**
Restes à réaliser	+ 84.532 €	Excédent reporté	+ 182.082 €
Excédent net : + 97.550 €			
Ajustement des amortissements	**+ 700 €**	**Ajustement des amortissements**	**+ 35.100 €**
Ajustement des dotations d'amortissement	+ 700 €	Neutralisation des amortissements	+ 3.300 €
		Amortissement des subventions	+ 29.400 €
		FCTVA	+ 2.400 €
Ajustement des amortissements et du FCTVA : + 34.400 €			
Mesures nouvelles nécessaires au fonctionnement du Garage	**+ 50.000 €**		
Ajustement des pièces détachées et des réparations automobiles	+ 50.000 €		
Affectation à la section d'investissement	**+ 81.950 €**		
TOTAL	**+ 217.182 €**	**TOTAL**	**+ 217.182 €**

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Compte Administratif 2019 ne fait état que d'un faible excédent d'investissement. L'affectation de l'excédent de fonctionnement, après ajustement des amortissements et du FCTVA, (A) permet de réduire les contributions du Département et du SDIS aux investissements (B).

A. Les recettes disponibles à affecter..... **+ 54.328 €**

Les recettes disponibles comprennent l'excédent d'investissement, l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement et l'augmentation du FCTVA, diminuée de la baisse des amortissements.

- **L'excédent 2019**..... **+ 778 €**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2019 (151.310 €), déduction faite des dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice 2019 (150.532 €).

- **L'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement**..... **+ 81.950 €**
- **Les ajustements obligatoires**..... **– 28.400 €**

S'agissant des amortissements, il convient d'augmenter les dotations de 700 € et d'inscrire au BS 2020 l'amortissement des subventions et la neutralisation des amortissements des bâtiments publics pour 32.700 €. Concernant le FCTVA, l'arrêté des comptes 2019 révèle un montant de dépenses éligibles au FCTVA supérieur aux prévisions budgétaires et par voie de conséquence une augmentation des dotations pour 3.600 €.

B. Les mesures nouvelles

Les mesures nouvelles à arbitrer concernent exclusivement le financement des investissements. En effet, le budget prévu en 2020 pour le renouvellement des matériels et les travaux de maintenance bâtimentaire est suffisant.

➢ ***Ajustement des contributions du Département et du SDIS***

L'affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement permet de réduire les contributions du Département (- 28.848 €) et du SDIS (- 25.480 €) sur l'exercice 2020, respectant ainsi la clé de répartition de la prise en charge des investissements pour le Département (53,1%) et le SDIS (46,9%) définie à l'article 2 de la convention modifiée par avenant.

Synthèse des propositions :

Natures des dépenses	Dépenses BS 2020	Natures des recettes	Recettes BS 2020
Dépenses reportées	**+ 150.532 €**	**Recettes reportées**	**+ 151.310 €**
Restes à réaliser en dépenses	+ 150.532 €	Excédent 2019	+ 151.310 €
Excédent net : + 778 €			
Ajustements obligatoires	**+ 32.700 €**	**Ajustements obligatoires**	**+ 4.300 €**
Neutralisation des amortissements	+ 3.300 €	Ajustement du FCTVA	+ 3.600 €
Amortissement des subventions	+ 29.400 €	Ajustement de la dotation aux amortissements	+ 700 €
Ajustement des amortissements et du FCTVA : - 28.400 €			
		Autres	**+ 27.622 €**
		Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 81.950 €
		Subventions d'investissement	- 54.328 €
TOTAL	**+ 183.232 €**	TOTAL	**+ 183.232 €**

Apres en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le budget supplémentaire 2020 pour le garage départemental, comme présenté ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
Contre 0
Abstentions 0

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU GARAGE DEPARTEMENTAL ANNEE 2020

C.A.S.D.I.S. du 29 juin 2020

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 24
Nombre de membres présents 12
Nombre de suffrages exprimés 11
VOTES : Pour 11
Contre .....
Abstentions .....

Date de convocation : 15.06.2020

Présenté par le Président,

A Amiens, le 29.06.2020

Le Président,
Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire
A Amiens, le 29.06.2020

Les membres du Conseil d'Administration,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Amiens, le 29.06.2020

Tiers de télétransmission multiprotocole



HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D8_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Budget supplémentaire 2020 du garage départemental*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D8_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D8_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1058*
Nom original :		
D8- Budget supplémentaire Garage Départemental.pdf	*application/pdf*	*1278027*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D8_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*1278027*
Nom original :		
Rapport n°8 - Annexe BS 2020 Garage Départemental.pdf	*application/pdf*	*1256916*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D8_29_06_20-DE-1-1_2.pdf	*application/pdf*	*1256916*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*20 juillet 2020 à 14h35min21s*	*Dépôt initial*

	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 14h35min38s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 14h40min43s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 14h40min53s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°9

REPRISE DES PROVISIONS CONSTITUEES AU TITRE DES PENALITES DE RETARD DU CENTRE DE SECOURS DE ROYE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°6 du CASDIS en date du 2 décembre 2019 sur la reprise des provisions constituées au titre des pénalités de retard du centre de secours de Roye ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Dans le cadre de l'opération de construction du Centre de Secours de Roye, un dispositif a été mis en place visant à neutraliser par des provisions les pénalités de retard appliquées aux entreprises, compte-tenu de l'incertitude de ces recettes. Ce principe a été retenu dans le cadre de la décision modificative n°1 au budget 2018 validée par notre Conseil d'Administration, le 26 octobre 2018. C'est ainsi que des titres de recettes ont été émis, les 28 décembre 2018 et 17 mai 2019, à l'encontre des sociétés afin de recouvrer les pénalités de retard et que des provisions ont été constituées pour un montant total de 107 222 €.

Ces provisions ont déjà fait l'objet d'une reprise partielle pour un montant global de 12 527 € suite au recouvrement de certains titres de recettes, par délibération de notre Conseil d'Administration du 2 décembre 2019.

Un titre de recette de 17 300 € ayant été recouvré et un autre titre de recette de 900 € ayant été annulé du fait que les pénalités de retard ont été directement déduites de la retenue de garantie, je vous propose de reprendre les provisions correspondantes pour un montant de 18 200 € et de constater cette reprise sur l'article 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

S'agissant des titres impayés, il est à noter que deux d'entre eux ont été contestés par les entreprises devant le Tribunal Administratif et que l'autre, dont l'entreprise est en redressement judiciaire, a fait l'objet d'une lettre de relance le 12 mars 2019 et d'une mise en demeure le 17 mai 2019 par la Payeure.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De reprendre partiellement les provisions pour un montant global de 18 200 €.

Article 2 :

De constater cette reprise sur l'article 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D9_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Reprise des provisions constituées au titre des pénalités de retard du centre de secours de Roye*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D9_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D9_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*927*
Nom original :		
D9 - Reprise des provisions - pénalités de retard CIS Roye.pdf	*application/pdf*	*567841*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D9_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*567841*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 14h38min00s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 14h38min01s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 14h43min12s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 14h44min16s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°10

CONVENTION DE MUTUALISATION DU SYSTEME D'INFORMATION FINANCIER ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME ET LE SDIS DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°1 du C.A.S.D.I.S en date du 20 juin 2017 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2017 à 2022 entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Somme ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2017 à 2022 entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Somme en date du 23 août 2017 prévoyant notamment la mutualisation du système d'information financier;

Considérant l'exposé ci-dessous :

A cet effet, une analyse comparative des fonctionnalités du logiciel actuellement utilisé par le SDIS, à savoir l'outil CEGID Collectivité, et l'outil Grand Angle utilisé par le Département a été réalisée. La solution la plus efficiente pour le SDIS est la mise à disposition de l'outil Grand Angle utilisé par le Département.

Une convention doit être conclue pour préciser les conditions de la mise à disposition de cet outil du Conseil départemental au profit du SDIS ainsi que les engagements du Département et du SDIS.

Vous trouverez, ci-joint, le projet de convention relative à la mutualisation du système d'information financier. Celle-ci prévoit une mise à disposition gratuite de l'outil par le Département ainsi que la réalisation gratuite de prestations d'assistance et de maintenance par le Conseil Départemental. Seule l'acquisition des licences d'utilisation auprès du prestataire CGI, d'un montant de 38 000 € TTC, est à la charge du SDIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De valider le projet de convention relative à la mutualisation du système d'information financier.

Article 2 :

De dire que la mise à disposition de l'outil par le Département ainsi que la réalisation des prestations d'assistance et de maintenance par le Conseil Départemental se fera à titre gratuit.

Article 3 :

De dire que l'acquisition des licences d'utilisation auprès du prestataire CGI, pour un montant de 38 000 € TTC, est à la charge du SDIS.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
Contre 0
Abstentions 0

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

CONVENTION
RELATIVE A LA MUTUALISATION DU SYSTEME D'INFORMATION FINANCIER

ENTRE :

Le Département de la Somme, faisant élection de domicile en l'Hôtel des Feuillants, sis 53 Rue de la République à AMIENS, représenté par Monsieur Laurent SOMON, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de l'Assemblée Départementale en date du ,

d'une part,

ci-après désigné « le Département » ;

ET
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme, dont le siège est situé 7 allée du Bicêtre à AMIENS, représenté pour les besoins de la signature de la présente convention par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'administration du SDIS (CASDIS), dûment autorisé par délibération du CASDIS en date du ...

d'autre part,

ci-après désigné « le Bénéficiaire » ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département de la Somme et le SDIS 80 pour les années 2017-2022 en date du 23 août 2017,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Département de la Somme et le SDIS de la Somme ont signé le 23 août 2017 une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2017-2022 prévoyant notamment la mutualisation du système d'information financier (fiche action n°4.1.4).
A cet effet, une analyse comparative des fonctionnalités du logiciel précédemment utilisé par le SDIS 80, à savoir l'outil CEGID Collectivité et l'outil Grand Angle utilisé par le Département a été réalisée. La solution la plus efficiente pour le SDIS est la mise à disposition de l'outil Grand Angle utilisé par le Département.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de la mise à disposition de l'outil Grand Angle du Conseil départemental de la Somme au profit du SDIS 80 ainsi que les engagements du Département et du SDIS 80.
La mise à disposition de l'outil Grand Angle sera effective dès l'acquisition des licences par le SDIS afin de pourvoir aux besoins liés au paramétrage.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à mettre à disposition gratuitement la solution de l'outil Grand Angle et les modules s'y rapportant.

Le Département s'engage à en assurer gratuitement les prestations d'assistance et de maintenance associées, ces prestations étant celles nécessaires au fonctionnement de l'outil pour sa propre utilisation.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à acquérir les licences d'utilisation auprès du prestataire CGI afin de permettre la mise à disposition de l'outil Grand Angle selon le périmètre d'utilisation du Conseil départemental de la Somme.

En complément de l'offre de services du Département, le bénéficiaire peut avoir recours à des prestations et des modules complémentaires proposés par le CGI. Le cas échéant, il en assurera les frais correspondants. Pour ce faire, le bénéficiaire établira un bon de commande.

Le bénéficiaire s'engage à prévenir le Département en cas d'anomalies, problèmes techniques.

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à toute évolution réglementaire, fonctionnelle et technique de l'outil au rythme imposé par le Conseil départemental de la Somme.

ARTICLE 4 – INTERLOCUTEURS DU DEPARTEMENT ET DU BENEFICIAIRE

Dans cet article, sont indiqués des interlocuteurs du Département et du bénéficiaire dont le rôle consiste à conditionner et suivre la bonne exécution de la présente convention.

<u>Interlocuteurs du Département</u>

- Le pôle administration fonctionnelle de la Direction des Finances et de la Commande publique pour les questions liées à l'utilisation et au paramétrage.
- La Direction des systèmes d'information et du numérique pour les questions techniques notamment d'accès à l'outil.

Interlocuteurs du bénéficiaire

- Le Groupement, Administratif, Juridique et Financier du SDIS

ARTICLE 5 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de sa notification et demeure valable jusqu'à la volonté de l'une ou l'autre partie de se retirer.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra à tout moment faire l'objet de modification par voie d'avenants signés par les parties cocontractantes.

Article 7 – DENONCIATION

Les parties se réservent la faculté de dénoncer la présente convention, par lettre recommandée avec avis de réception. Cependant, cette dénonciation ne pourra prendre effet au plus tôt que dans un délai de 24 mois à compter de la réception de la lettre de dénonciation.

ARTICLE 8 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Si le désaccord persiste à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première tentative de règlement à l'amiable, le Tribunal administratif d'AMIENS sera seul compétent.

Fait à Amiens, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Département, Le Président du Conseil départemental	Pour le SDIS 80 Le Président du CASDIS
Laurent SOMON	Stéphane HAUSSOULIER



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D10_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Convention de mutualisation du système d'information financier entre le conseil départemental de la somme et le SDIS de la Somme*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*1.4 - Autres types de contrats*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D10_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D10_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1093*
Nom original :		
D10 - Convention mutualisation CD et SDIS de la Somme - logiciel Grand Angle.pdf	*application/pdf*	*567302*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D10_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*567302*
Nom original :		
D10 - Annexe Convention de mutualisation Grand Angle.pdf	*application/pdf*	*144084*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D10_29_06_20-DE-1-1_2.pdf	*application/pdf*	*144084*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 15h56min34s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 15h56min35s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 15h56min39s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 15h58min15s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°11

MISE EN PLACE DE CARTES ACHATS AU SEIN DU SDIS, COMME MODALITE D'EXECUTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE, ET DE LA SOLUTION PORTAIL ENTREPRISES SNCF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat ;

Vu l'instruction n°05-025-M0-M9 du 21 avril 2005 relative à l'exécution des marchés publics par carte d'achat ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le principe de la carte achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens ou services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Le SDIS de la Somme envisage de tester l'utilisation de la carte d'achat au Groupement Administratif et Financier pour l'achat de billets de train et d'hébergement et au Groupement Equipements, Maintenance et Logistique pour les achats de fournitures bâtimentaires, de petits matériels informatiques et d'outillages.

L'utilisation de la carte permettra de procéder directement auprès des fournisseurs au paiement de fournitures ou encore de procéder à des règlements par internet.

Une demande de devis a, ainsi, été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires pour trouver une solution de paiement sécurisée. Seule la banque Caisse d'Epargne nous a fait une offre tarifaire qui se révèle être intéressante.

Il est proposé au CASDIS de doter le SDIS d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et ainsi contracter auprès de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France la solution carte achat pour une durée d'un an à compter de la date de conclusion du contrat, dans les conditions définies ci-après :

- Le prestataire (la Caisse d'Epargne des Hauts-de-France) met à la disposition du SDIS de la Somme la carte d'achat. Elle sera donc testée pour l'achat de billets de train, d'hébergement, de fournitures bâtimentaires, de petits matériels informatiques et d'outillages ne nécessitant aucune procédure de marchés publics.
  Le SDIS procédera à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.
  La Caisse d'Epargne mettra à la disposition du SDIS trois cartes.
  Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématique fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.
  Tout retrait d'espèces est impossible.
  Le montant plafond global de règlements effectués par les cartes achat du SDIS est fixé à 44 000 € pour une période annuelle : 30 000 € pour la carte dédiée au Groupement Administratif et Financier, 4 000 € pour la carte dédiée au Service Infrastructures et

10 000 € pour la carte dédiée au Centre Logistique, au Service Systèmes d'Information et de Communication et au Service Etudes et Planification.

- La Caisse d'Epargne s'engage à payer au fournisseur du SDIS toute créance née d'une commande ou d'un marché exécuté par carte d'achat du SDIS dans un délai de 48 heures.

- Le Conseil d'Administration sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 du Décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.
  L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres du prestataire et ceux du fournisseur.

- Le SDIS créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Banque retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire du SDIS procédera au paiement de la banque.
  Le SDIS paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

- La tarification est de 30 €/mois pour la première carte et de 6 €/mois pour les cartes suivantes, auxquels s'ajoute une commission de 0,60% sur chaque transaction.
  Le coût annuel des cartes s'élèvera donc à 768 €.

Par ailleurs, afin de réserver et de payer les voyages en train par carte d'achat, il est nécessaire de contracter avec la SNCF Mobilités la solution Portail Entreprises SNCF.

2 possibilités s'offrent au SDIS : l'offre ESSENTIEL et l'offre paiement centralisé ou compte logé. L'offre ESSENTIEL a retenu toute notre attention. Outre le fait qu'elle soit gratuite, elle permet :

- l'achat et l'après-vente de billets de train,
- un nombre de transactions illimité,
- la création illimitée de comptes utilisateurs,
- l'envoi d'une copie des mails de confirmation de commande à une adresse définie par le SDIS,
- le paiement par carte d'achat,
- un rapport mensuel simple (Nom prénom du voyageur, date de voyage, numéro de dossier voyages),
- les avantages du Contrat Pro automatiques (5% de réduction sur le tarif pro 1ère classe de référence, un prix préférentiel sur l'achat des abonnements Fréquence 30).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De doter le SDIS d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs.

Article 2 :

De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France, la solution carte achat pour une durée d'un an à compter de la date de conclusion du contrat, dans les conditions définies dans l'exposé ci-dessus.

Article 3 :

De valider le partenariat avec la SNCF Mobilités en souscrivant l'offre ESSENTIEL du Portail Entreprises SNCF afin de réserver et de payer les voyages en train par carte d'achat.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions : 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D11_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Mise en place des cartes achats au sein du SDIS de la Somme, comme modalités d'exécution de la dépense publique et de la solution portail entreprises SNCF*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D11_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D11_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*987*
Nom original :		
D11 - Mise en place des cartes achats au sein du SDIS.pdf	*application/pdf*	*626019*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D11_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*626019*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 16h50min41s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 16h50min41s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 16h50min44s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 16h51min56s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°12

INSTITUTION DE LA REGLE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) POUR LES PERSONNELS DES FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et pris notamment en son article 88 ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire n° NOR: RDFF1427139C du 5 décembre2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu la délibération n°2 du C.A.S.D.I.S en date du 22 mars 2017 instituant la mise en place du RIFSEEP pour les agents concernés du SDIS de la Somme.

Vu la délibération n°7 du C.A.S.D.I.S en date du 2 décembre 2019 instituant la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) au sein du SDIS de la Somme

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 8 juin 2020 (***Avis des représentants de l'Administration*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents* – ***avis des représentants du personnel*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents)* ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

A. Principes retenus (pour rappel) :

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents et notamment aux critères suivants :

- La valeur professionnelle ;
- L'investissement dans la fonction ;
- Le sens du service public ;
- Le travail en équipe.

Le CIA est également lié à l'Entretien Annuel d'Activité (EAA) et à la manière de servir de l'agent selon quatre niveaux cités ci-après, représentant quatre situations hiérarchisées :

- D : Un CIA insuffisant d'un montant de 0 euro ;
- C : Un CIA suffisant ;
- B : Un CIA très satisfaisant ;
- A : Un CIA exceptionnel.

Chaque groupement dispose d'une enveloppe proportionnelle à son effectif. Le N+1 de l'agent propose un CIA dans le cadre de l'EAA. Après un dialogue d'encadrement, le chef de groupement validera le niveau du CIA.

Si les intitulés hiérarchisés permettent de classer le montant du CIA propre à chaque groupement, il faut désormais arrêter une règle permettant de chiffrer le montant de chaque niveau de CIA.

B. Montant du CIA 2019 pour l'année 2020

L'enveloppe budgétaire consacrée à l'attribution du CIA était de 21 300 euros en 2019.

Il vous est proposé de conserver cette enveloppe augmentée de l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac (indice de septembre, pris pour calculer le montant global des contributions des communes et des EPCI), soit 21 300 * 0,77 % = **21 465 euros**.

C. Effectif théorique par groupement

Pour l'année 2019, l'effectif théorique des personnels administratifs et techniques nécessaire pour fixer l'enveloppe par groupement est réparti ainsi :

Groupement	Nombre d'agents concernés
Direction	4
Administratif, juridique et financier	9
Gestion administrative du Personnel	13
Prévention des risques	4
Santé et secours médical	6
Développement et gestion des compétences	8
Equipement, maintenance et logistique	29
Garage départemental	13
Préparation et mise en œuvre opérationnelle	5
Territoriaux	5
TOTAL	**96**

Conformément à la Délibération n° 7 du C.A.S.D.I.S. en date du 2 décembre 2019, cet effectif permet de constituer une enveloppe par groupement en le multipliant au montant pivot, résultat du quotient entre l'enveloppe budgétaire et l'effectif théorique en personnels administratifs et techniques. Cette enveloppe n'est pas proratisée en fonction de la quotité de travail des agents.

D. Proposition d'une règle d'attribution

Chaque groupement disposant d'une enveloppe, il reste désormais à fixer l'équation et les relations entre les 3 niveaux de CIA (C, B et A).

Enveloppe totale = (nombre d'agents positionnés en C * montant C) + (nombre d'agents positionnés en B * montant B) + (nombre d'agents positionnés en A * montant A).

Les montants B, C et D sont inconnus. Pour résoudre cette équation, il faut la réduire à une seule inconnue.

Le niveau de CIA « suffisant » est renommé par un niveau de CIA « satisfaisant ».

Les trois niveaux de CIA sont reliés ainsi :

Un CIA satisfaisant vaut la moitié d'un CIA très satisfaisant
Un CIA exceptionnel vaut 3 fois un CIA satisfaisant ou 50 % de plus qu'un CIA très satisfaisant.

Voici l'expression littérale de cette règle :

C = ½ B et A = 1,5 B.

- C : Un CIA satisfaisant ;
- B : Un CIA très satisfaisant ;
- A : Un CIA exceptionnel.

L'équation devenant alors :
Enveloppe totale = (nombre d'agents positionnés en C * ½ B) + (nombre d'agents positionnés en B * B) + (nombre d'agents positionnés en A * 1,5 B).

« B » est isolé, ce qui permet ensuite de recalculer les montants de « C » et « A ».

Afin de consommer l'ensemble de l'enveloppe et de tenir compte de l'investissement des agents compensant l'absentéisme d'un groupement, il est proposé de ramener l'effectif à un nombre intégrant l'absentéisme.
Ainsi :

- Un temps partiel de 80 % ramène l'effectif utilisé dans l'équation à 0,8
- Un agent absent pour maladie 5 % du temps annuel est ramené à 0,95

E. Exemple

96 agents sont concernés par le CIA sur l'année 2019 dans l'établissement.

Dans un groupement X composé d'un effectif théorique de 13 agents, le CIA a été proposé comme suit :

- D : Un CIA insuffisant d'un montant de 0 euro = 0
- C : Un CIA satisfaisant = 2
- B : Un CIA très satisfaisant = 10
- A : Un CIA exceptionnel = 1

Cet effectif permet de déterminer le montant de l'enveloppe du Groupement :
13 X (21 465 / 96) = 2 906,72 euros.

L'état de présentéisme des agents est le suivant :

Noms	Niveau CIA	Effectif présent
AA	B	1
BB	B	1
CC	A	1
DD	B	1
EE	B	1
FF	B	0,8
GG	B	0,988
HH	B	0,9841
II	B	1
KK	B	1
LL	C	0,988
MM	C	1
NN	B	1

Les effectifs par niveau de CIA sont alors de :

- C : Un CIA satisfaisant = 1,988
- B : Un CIA très satisfaisant = 9,7721
- A : Un CIA exceptionnel = 1

Nous pouvons résoudre l'équation :

Enveloppe totale = (effectifs positionnés en C * ½ B) + (effectifs positionnés en B * B) + (effectifs positionnés en A * 1,5 B)
B = 2 906,72 / ((effectifs positionnés en C * ½) + effectifs positionnés en B + (effectifs positionnés en A * 1,5))

B = 236,97 euros
C = ½ B = 118,49 euros
A = 1,5 X B = 355,46 euros

Il reste à appliquer les taux de présentéisme à chacun des agents :

Noms	Niveau CIA	Effectif présent	Montant CIA
AA	B	1	236,97 €
BB	B	1	236,97 €
CC	A	1	355,49 €
DD	B	1	236,97 €
EE	B	1	236,97 €
FF	B	0,8	189,58 €
GG	B	0,988	234,13 €
HH	B	0,9841	233,20 €
II	B	1	236,97 €
KK	B	1	236,97 €
LL	C	0,988	117,06 €
MM	C	1	118,49 €
NN	B	1	236,97 €

L'enveloppe est consommée, le total étant de 2 906,72 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De conserver l'enveloppe budgétaire de 2019 consacrée à l'attribution du CIA, augmentée de l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac (indice de septembre, pris pour calculer le montant global des contributions des communes et des EPCI), soit la somme de 21 465 € (21 300 * 0,77 %).

Article 2 :

De valider la règle d'attribution décrite dans l'exposé ci-dessus.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D12_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Institution de la règle du CIA pour les personnels des filières administrative et technique*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D12_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D12_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*924*
Nom original :		
D12 - Institution de la règle du CIA pour les personnels des filières administrative et technique.pdf	*application/pdf*	*643343*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D12_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*643343*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*20 juillet 2020 à 16h52min05s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 16h52min06s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*20 juillet 2020 à 16h52min22s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h07min33s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°13

INSTITUTION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) EXCEPTIONNEL POUR LES PERSONNELS DES FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et pris notamment en son article 88 ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la circulaire n° NOR: RDFF1427139C du 5 décembre2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu la délibération n°2 du C.A.S.D.I.S en date du 22 mars 2017 instituant la mise en place du RIFSEEP pour les agents concernés du SDIS de la Somme.

Vu la délibération n°7 du C.A.S.D.I.S en date du 2 décembre 2019 instituant la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) au sein du SDIS de la Somme

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 8 juin 2020 (***Avis des représentants de l'Administration*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents* – ***avis des représentants du personnel*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents)* ;

A. Présentation du contexte

Pour faire face à la crise sanitaire provoquée par la COVID-19, l'état d'urgence a été déclaré le 23 mars 2020. Des mesures gouvernementales ont été mises en place dont le confinement généralisé à l'exception des personnels concernés par un plan de continuité d'activité (PCA).

Malgré l'absence de dispositions particulières au travail à distance au sein du SDIS de la Somme, un grand nombre de personnels a spontanément manifesté le désir de participer au bon fonctionnement des institutions républicaines au-delà de ce PCA.

Ce complément indemnitaire exceptionnel vient récompenser cet effort en mettant l'accent sur les personnels présents et de catégorie C et, dans une moindre mesure, sur les agents en travail à distance.

La période prise en compte se déroule du 18 mars au 8 mai 2020.

B. Montant de l'enveloppe

L'enveloppe budgétaire consacrée à ce dispositif est de 15 000 euros et donnera lieu à un règlement au plus tard le 1 septembre 2020.

C. Critères à respecter pour l'établissement du CIA exceptionnel

3 critères permettent de déterminer le montant individuel du CIA exceptionnel. Ils s'expriment chacun par un coefficient et sont ensuite agrégés pour ne former qu'un seul coefficient individuel. Ce dernier sera ensuite multiplié à un montant moyen appelé montant pivot :

- Critère de la catégorie :

Catégorie	Coefficient catégorie
A	1
B	1,5
C	2

- Critère de la situation administrative sur la période :

Position administrative	Coefficient situation
Travail en présentiel	3
Travail à distance	1

- Critère du temps en présentiel et en travail à distance.

Ce dernier s'exprime en proportion par rapport aux 35 jours ouvrés de la période. Chaque journée en présentiel ou en travail à distance vaut 1/35ème dénommé taux présentiel et taux travail à distance.

D. Règle d'attribution

L'objectif est de déterminer une règle de calcul qui attribue un montant proportionnel à l'investissement et favorisant, avec un facteur multiplicatif de 3, les agents présents par rapport aux agents en travail à distance et, également un facteur multiplicatif de 2, un agent de catégorie C par rapport à un agent de catégorie A. La multitude de situations individuelles explique l'expression complexe de ces paramètres dans les formules suivantes. Elles ont pour but de déterminer de façon juste et équitable la répartition du CIA selon les critères décrits ci-dessus.

La combinaison des 3 critères permet de calculer un **coefficient individuel**. La règle de calcul est la suivante :

Coefficient individuel = coefficient catégorie X ((taux présentiel X coefficient situation) + (taux travail à distance X coefficient situation))

Par exemple, un agent de catégorie C présent 15 jours et en travail à distance 5 jours aura un coefficient individuel de :

Coefficient individuel = 2 X ((15/35 X 3) + (5/35 X 1)) = 2,86

Le montant perçu par l'agent sera directement proportionnel à ce coefficient. L'ensemble des coefficients individuels est additionné. Le résultat est divisé du budget du CIA exceptionnel pour obtenir le montant pivot :

Montant pivot = 15 000 / somme des coefficients individuels

Il suffira ensuite, pour chaque agent, de multiplier son coefficient individuel avec la valeur du montant pivot.%

Montant CIA = Montant pivot X coefficient individuel

L'ensemble de l'enveloppe est ainsi consommée et répartie équitablement selon la catégorie d'emploi et la part de présentiel et de télétravail de l'agent

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De valider L'enveloppe budgétaire consacrée à ce dispositif pour un montant de 15 000 €.

Article 2 :

De valider la règle d'attribution décrite dans l'exposé ci-dessus.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte :	*Délibérations*
Numéro de l'acte :	*CA_D13_29_06_20*
Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
Objet :	*Institution du CIA exceptionnel pour les personnels des filières administrative et technique*
Documents papiers complémentaires :	*NON*
Classification matières/sous-matières :	*4.1.6 - autres*
Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D13_29_06_20-DE*
URL d'archivage :	*Non définie*
Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D13_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*969*
Nom original :		
D13 - Institution du CIA pour les personnels des filières administrative et technique.pdf	*application/pdf*	*655945*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D13_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*655945*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*20 juillet 2020 à 16h55min13s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 16h55min13s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*20 juillet 2020 à 16h55min16s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 16h56min22s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°14

MISE EN OEUVRE DU RIFSEEP POUR LES INGENIEURS ET LES TECHNICIENS TERRITORIAUX ET REEVALUATION REGLEMENTAIRE DE L'IFSE POUR LES PERSONNELS DES FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et pris notamment en son article 88 ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire n° NOR: RDFF1427139C du 5 décembre2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu la délibération n°2 du C.A.S.D.I.S en date du 22 mars 2017 instituant la mise en place du RIFSEEP pour les agents concernés du SDIS de la Somme.

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 8 juin 2020 (***Avis des représentants de l'Administration*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents* – ***avis des représentants du personnel*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents)* ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

A. Application du RIFSEEP pour les ingénieurs et les techniciens territoriaux.

Le décret 2020-182, (dans son annexe 2), relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale permet d'appliquer le RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens territoriaux.

Ainsi, les techniciens territoriaux se verront appliquer l'arrêté du 7 novembre 2017 instituant le RIFSEEP pour le corps des contrôleurs des services techniques du Ministère de l'Intérieur.
De même, les agents appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux se verront appliquer l'arrêté du 26 décembre 2017 instituant le RIFSEEP pour les ingénieurs des services techniques du Ministère de l'Intérieur.

Les grilles annexées (n° 2 et n° 4) selon la numérotation de la délibération *n° 2 du C.A.S.D.I.S. en date du 22 mars 2017* entrent donc dans ce cadre et les agents concernés y seront repositionnés individuellement en fonction de la catégorisation de leurs postes. Dans une volonté d'équivalence, les coefficients indexés entrent dans le barème réglementaire tout en étant corrélés sur ceux des grades équivalents de la filière administrative.

B. Réévaluation de l'IFSE pour les personnels des filières administrative et technique

La délibération instituant l'IFSE au SDIS mentionnait les conditions de sa réévaluation, conformément au décret 2014-513 du 20 mai 2014 modifié. Au sein de la structure, ce réexamen est fonction de certaines situations :

- la date effective d'une mobilité, en cas de changement de groupe de fonctions.
  Dans cette hypothèse, l'agent est classé, au sein de son nouveau groupe de fonctions, à une tranche correspondant à un montant d'IFSE égal ou immédiatement supérieur à celui perçu dans le groupe de fonctions d'origine ;
- tous les 4 ans en l'absence de changement de groupe de fonctions.

La période de quatre années arrive à échéance **à compter du 1er avril 2021**, date de mise en œuvre du RIFSEEP au SDIS. L'ensemble des agents n'ayant pas encore bénéficié d'un réexamen verront leur situation réétudiée par le supérieur hiérarchique selon ces cas :

- L'agent est revalorisé en fonction du **montant T, fixé à 20 € bruts mensuels** par le conseil d'administration ➔ le montant T est égal à la prise en compte des trois critères suivants :

❖ 50% pour l'expérience acquise (connaissance acquise par la pratique et à l'appropriation par l'agent de sa situation de travail par l'acquisition volontaire de compétence) ;
❖ 30% pour la mobilité fonctionnelle et / ou géographique dans le but de favoriser le déroulement d'un parcours professionnel et une montée en compétence des agents ;
❖ 20% pour un changement de grade.

Le critère de l'expérience acquise par l'agent correspond à l'amélioration de la prise en main par l'agent sur son poste de travail. Elle se traduit notamment par le suivi de formations professionnelles, la volonté de l'agent de maintenir une curiosité professionnelle (veille juridique, actualité, webinaires, rencontres professionnelles, etc.) mais aussi par l'appropriation des règles de la collectivité et de la fonction publique. Enfin, la maîtrise de son outil professionnel (logiciel spécifique, recherche de sources, etc.) reste non négligeable. Ce critère est mesurable par le supérieur hiérarchique, toujours en lien avec l'EAA de l'agent.

Attention : Pour des emplois spécifiques, la mobilité pourra ne pas être prise en compte dans la détermination du montant T. Il est proposé de modifier les coefficients dans ce cas :

- 70% pour l'expérience acquise
- 30% pour l'avancement de grade.

- L'agent ne perçoit rien de plus (le supérieur hiérarchique émet un avis défavorable au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent) ➔ Le montant individuel d'IFSE demeure inchangé pendant un an.

A l'issue de cette période, un nouveau réexamen intervient avec, en cas de nouveau rapport défavorable, et après avis de l'instance dédiée, un maintien pour 3 ans supplémentaires du montant de l'IFSE perçu. Cette instance est, conformément à la délibération, composée :

- Du DDSIS ou son représentant ;
- Du chef de groupement de l'agent concerné ;
- Du chef du groupement gestion administrative des personnels ;
- D'un représentant du personnel choisi par l'agent ;
- D'un représentant du personnel membre de la CAP dont relève l'agent, désigné en son sein par les membres de la CAP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'appliquer le dispositif du RIFSEEP pour les ingénieurs et les techniciens territoriaux à compter de la publication de la présente délibération.

Article 2 :

De valider la règle d'attribution décrite dans l'exposé ci-dessus.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D14_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Mise en place du RIFSEEP pour les ingénieurs et techniciens territoriaux et réévaluation réglementaire de l'IFSE pour les filières administrative et technique*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*4.1.6 - autres*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D14_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D14_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1035*
Nom original :		
D14 - Mise en oeuvre du RIFSEEP pour les ingénieurs et technicieux territoriaux - réevaluation de l'IFSE pour les filières administrative et technique.pdf	*application/pdf*	*663062*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D14_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*663062*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 17h02min17s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 17h02min19s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 17h02min21s*	*Transmis au MI*

	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h02min46s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

CASDIS du 29 juin 2020

DELIBERATION N°15

Encadrement des activités de formation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°6 du C.A.S.D.I.S en date du 21 février 2014 instituant le recours au cumul d'activité pour rémunérer en vacations les encadrants des formations pour le compte du SDIS 80.

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 8 juin 2020 (***Avis des représentants de l'Administration*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents –* ***avis des représentants du personnel*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents)* ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

1. Statut des personnels encadrants

Par délibération du CASDIS en date du 21 février 2014, le service a pris l'option de recourir au cumul d'activité pour rémunérer en vacations les encadrants des formations pour le compte du SDIS 80.

Ce dispositif n'étant pas conforme aux différentes réglementations en vigueur, il sera supprimé à compter du 01/01/2021.

A partir de cette date, l'encadrement des formations se fera en temps de travail. Une indemnisation en heures supplémentaires est envisageable et les modalités seront intégrées aux conclusions du groupe de travail en charge de la thématique « temps de travail ».

2. Liste d'aptitude opérationnelle

Après présentation en CATSIS du 2 octobre 2018, le service a mis en place par note de service une organisation spécifique pour le déploiement de la spécialité du développement des compétences.

Afin d'adapter les règles fixées aux contraintes de fonctionnement actuelles du service, les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle (LAO) de cette spécialité et des régimes indemnitaires associés, sont définis comme suit :

Diplôme détenu	Modalités d'inscription sur LAO	Régime indemnitaire
Accompagnateur de Proximité (ACCPRO)	Suivi d'une FMPA (8 heures tous les 3 ans)	Niveau 1 (4%)
Formateur Accompagnateur (FORACC)	FMPA annuelle (24 heures) + Encadrement d'actions de formation (hors FMPA) : 56 heures selon le tableau figurant en annexe	Niveau 2 (7 %)
Concepteur de Formation (COFOR)	FMPA annuelle : 8 heures Encadrement de 2 FMPA FORACC / ACCPRO : 48 heures Ingénierie pédagogique : 24 heures	Niveau 3 (10 %)

Annexe du rapport n°6

Encadrement des actions de formation

Détail et liste des formations éligibles pour la prise en compte des 56 heures d'encadrement pour intégrer la LAO de la spécialité FORACC.

32 heures minimum d'encadrement sur les actions de formation suivantes qui permettent de garantir le fonctionnement de l'EDIS
Module transverse
Equipier VSAV
Equipier SR
Equipier incendie
Equipier OD
Complément FI (JSP)
Chef d'équipe
Chef d'agrès une équipe
Chef d'agrès tout engins
Sous-officiers de garde
Stage de spécialité pour lequel le SDIS dispose d'un agrément
Encadrement d'une formation de sécurité civile nationale ou internationale (mission DGSCGC uniquement)
24 heures peuvent être décomptées pour l'encadrement des formations suivantes
Caisson d'attaque
Caisson feu réel
Prérequis avancement de grade SPV
SimUSanté
Encadrement du brevet JSP
Journée de recrutement caporaux SPP
Journée de formation d'acquisition tuyaux écheveaux
Formation VSEC

La notion d'accompagnement et la continuité pédagogique impliquent le positionnement des formateurs sur plusieurs journées consécutives.

Les personnels exerçant des missions d'encadrement sur cumul d'activité (CNFPT, ENSOSP, etc.), indemnisées à ce titre, n'entrent pas dans le champ d'application de ces dispositions.

Les prises en main de véhicules ou de matériels ne sont pas concernées ces dispositions.

Aucune FMPA ne peut être prise en compte au titre de ces dispositions, le niveau d'encadrement étant celui d'ACCPRO.

Le conseiller technique de la spécialité est un COFOR désigné par le DDSIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De mettre fin à compter du 1er janvier 2021 au cumul d'activités pour rémunérer en vacations les encadrants des formations pour le compte du SDIS 80.

Article 2 :

De valider les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle (LAO) de cette spécialité et des régimes indemnitaires associés décrits dans l'exposé ci-dessus.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte :	*Délibérations*
Numéro de l'acte :	*CA_D15_29_06_20*
Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
Objet :	*Encadrement des activités de formation*
Documents papiers complémentaires :	*NON*
Classification matières/sous-matières :	*4.1.6 - autres*
Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D15_29_06_20-DE*
URL d'archivage :	*Non définie*
Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D15_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*916*
Nom original :		
D15 - Encadrement des activités de formation.pdf	*application/pdf*	*645566*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D15_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*645566*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*20 juillet 2020 à 17h13min15s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 17h13min15s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*20 juillet 2020 à 17h13min21s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h14min15s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°16

CALENDRIER DE FORMATION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite Loi le Pors et notamment son article 22;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 8 juin 2020 (***Avis des représentants de l'Administration*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents –* ***avis des représentants du personnel*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents)* ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Au regard de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, le calendrier de formation 2021 est construit à partir du recueil de l'expression des besoins et des souhaits de formations formulés lors des entretiens annuels d'activité croisés avec les projections menées par la GPEEAC. Ces éléments sont consolidés par l'avis des conseillers techniques départementaux.

Les différentes propositions font l'objet d'un arbitrage par le Directeur Départemental sur les critères suivants :

- Les types de formation : les formations statutaires étant prioritaires et obligatoires
- Les besoins du service ou de l'agent en rapport avec son emploi ou activité
- Les ordres de priorités et les avis des supérieurs hiérarchiques
- Le nombre de journées de formation par agent et par an

Il convient de noter que les conditions sanitaires actuelles impliquent une réorganisation profonde des pratiques tant pour les formations internes que pour les formations externes et que chacun devra faire preuve d'adaptabilité dans cette nouvelle organisation.

Les principaux axes à mettre en œuvre pour développer les compétences et la technicité de l'ensemble des agents du service sont décrits ci-dessous. Ils permettront au groupement développement et gestion des compétences de planifier son activité pour l'année 2021.

1. La réalisation du plan pluriannuel de formation (PPF)

Dans le cadre du partenariat des formations professionnelles territorialisées signé entre les SDIS de la zone et le CNFPT, le SDIS 80 bénéficie d'un accompagnement pour l'élaboration d'un plan pluriannuel de formation tel qu'il est préconisé par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

L'architecture de ce plan repose sur 3 volets : les orientations stratégiques de l'établissement, un tableau prévisionnel des actions de développement des compétences à mettre en œuvre et la déclinaison du règlement de formation.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire qui va tendre à modifier en profondeur certains de nos objectifs et notre organisation, le délai de réalisation de ce projet est reporté à 2021.

2. Rattrapage des actions de formation qui n'auront pas pu être menées en 2020 suite à la crise sanitaire

L'arrêt complet des formations au sein de la structure depuis le 17 mars implique l'annulation et/ou le report de plusieurs actions de développement de compétences internes et externes. Sur la base d'une reprise progressive des activités de formation à partir du 2 juin 2020, les orientations se feront selon les axes de priorisation et de sélection suivants.

2.1. Priorisation des formations qui ont un impact sur la carrière.

- Formations aux emplois opérationnels des SPV
- Formations d'intégration de caporaux SPP (à définir selon les recrutements)
- Formations de chefs d'agrès une équipe (selon les nominations / sur concours)
- Formations de chef d'agrès tout-engins SPV
- Formations de sous-officier de garde (pour les personnels qui seraient nommés sans disposer d'une formation détenue de façon antérieure)
- Formations statutaires des officiers SPP et SPV à l'ENSOSP

2.2. Dérogation sur l'organisation des prérequis

Pour les formations internes, la validation des prérequis des chefs d'équipe se fera au niveau de la compagnie. Les critères d'organisation seront définis par le GDGC et son service EDIS.

La validation des prérequis pour la participation aux formations des chefs d'agrès une équipe et tout engins se fera à l'EDIS avec une validation au plus tard avant le premier trimestre 2021.

3. La professionnalisation et le développement des partenariats locaux et zonaux

La professionnalisation et le développement des partenariats s'inscrivent comme des objectifs du service et se déclinent au sein du plan de formation de la façon suivante :

- Intégration de la réalité virtuelle dans les cursus de formation (XVR)
- Développement des outils feux novateurs (caisson feux réels)
- Partenariat avec le SAMU pour les formations de secours routier, incendie, HéliSMUR et ateliers pédagogiques personnalisés sur leur centre de pédagogie active SimUSanté
- Partenariat avec les forces de sécurité intérieures pour les formations tueries de masse et violences urbaines
- Partenariat avec GRDF pour les FMPA « formation conjointe GRDF / Chef d'agrès tout engins »
- Organisation de stages CNFPT inter-SDIS

4. Les formations de spécialité et les formations non- statutaires

Compte tenu des incertitudes sur les perspectives budgétaires de l'établissement associées à la crise sanitaire, les orientations concernant les formations dédiées aux spécialités et aux formations extérieures non statutaires seront validées lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le calendrier de formation 2021, comme présenté dans l'exposé ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte :	*Délibérations*
Numéro de l'acte :	*CA_D16_29_06_20*
Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
Objet :	*Calendrier de formation 2021*
Documents papiers complémentaires :	*NON*
Classification matières/sous-matières :	*4.2.6 - autres*
Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D16_29_06_20-DE*
URL d'archivage :	*Non définie*
Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D16_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*905*
Nom original :		
D16 - Calendrier de formation 2021.pdf	*application/pdf*	*629465*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D16_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*629465*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*20 juillet 2020 à 17h14min43s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 17h14min44s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*20 juillet 2020 à 17h14min46s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h16min38s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°17

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite Loi le Pors ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 30 ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 8 juin 2020 (***Avis des représentants de l'Administration*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents* – ***avis des représentants du personnel*** *: avis favorable à l'unanimité des membres présents)* ;

Considérant que le tableau des effectifs est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois des fonctionnaires stagiaires, titulaires et les emplois contractuels de droit public.

I. Commissions Administratives Paritaires nationales 2020

Les Commissions Administratives Paritaires des officiers de sapeurs-pompiers professionnels des catégories A, au titre de l'année 2020, se sont réunies le 13 décembre 2019. L'inscription d'un infirmier sur le tableau d'avancement d'infirmier hors classe implique la suppression et la création de poste suivante :

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
1er janvier 2020	Infirmier de classe supérieure	Infirmier hors classe	1	Pris en compte au GVT

II. Commissions Administratives Paritaires locales 2020

Les Commissions Administratives Paritaires locales des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques se sont réunies le 14 novembre 2019. Des avis favorables ont été émis pour des avancements de grade dans un cadre d'emplois identique ou suite à réussite à l'examen professionnel d'agent de maîtrise pour la filière technique.

Il convient de supprimer et de créer les postes suivants :

1) Filière SPP

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
1er janvier 2020	Sergent	Adjudant	14	Pris en compte au GVT

Cette mesure vise à clôturer la réforme de 2012 et sa période transitoire.

2) Filière technique

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
1er mai 2019	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent de maîtrise	2	Pris en compte au GVT
1er janvier 2020	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	Pris en compte au GVT

III. Nominations suite à réussite aux concours internes de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels et de rédacteur territorial

Dans le cadre de la réussite d'un agent au concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels et de deux agents au concours interne de rédacteur territorial, les suppressions et créations de postes ci-après vous sont proposées.

Affecté au service prévision, le lieutenant de 2ème classe assume les fonctions de chef du bureau planification depuis le 1er juin 2020.

Les nominations au grade de rédacteur concernent une assistante de direction et des relations publiques et un agent de gestion de la formation qui est affecté à compter du 1er juin 2020 sur un poste de chargé de formation.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
1er juin 2020	Adjudant	Lieutenant de 2ème classe	1	+ 6 700 € (sur une année pleine)
1er juin 2020	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur	1	+ 2 900 € (sur une année pleine)
1er juin 2020	Adjoint administratif	Rédacteur	1	+ 3 800 € (sur une année pleine)

IV. Recrutements

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et du CTA-CODIS, il a été nécessaire de pourvoir les emplois suivants au cours du premier semestre de l'année, qui nécessitent pour la plupart des transformations de poste :

- un agent de gestion budgétaire et financier au sein du groupement administratif, juridique et financier ;
- Un rédacteur contractuel chargé de la formation affecté au groupement développement et gestion des compétences ;
- un ingénieur contractuel chef de projet SIRH au sein du pôle emplois compétences ;
- un officier de coordination opérationnelle au CTA-CODIS.

Concernant les recrutements des agents contractuels, le SDIS de la Somme a mis en œuvre les dispositions de l'article 21 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui a étendu le recours aux agents contractuels pour pourvoir un emploi permanent. Ces recrutements ont été prononcés à l'issue d'une procédure de recrutement ayant garanti l'égal accès aux emplois publics, conformément au décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts à ces agents.

Récemment, le lancement de la procédure de recrutement d'un médecin de sapeurs-pompiers professionnels engendre la suppression du poste de médecin hors classe actuellement vacant, et sa création au grade de médecin de classe normale. La difficulté réside dans la recherche de ce profil rare qui impliquera certainement l'ouverture du recrutement aux praticiens hospitaliers et aux contractuels.

D'autre part, il vous est proposé de supprimer un poste de capitaine et deux postes d'adjudant et de les créer au grade de caporal, dans l'optique de recruter des caporaux à compter du 1er janvier 2021.

Enfin, un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe est vacant au 1er juillet 2020. Dans le cadre de la consolidation des effectifs aux transmissions et compte tenu de la spécificité des missions, il vous est proposé de supprimer ce poste et de le créer au grade de technicien territorial.

Ces opérations de recrutement requièrent les suppressions et les créations de poste suivantes au tableau des effectifs des personnels permanents :

Filière SPP

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
1er juillet 2020	Médecin hors classe	Médecin de classe normale	1	- 9 300 € (sur une année pleine)
1er juillet 2020	Capitaine	Caporal	1	- 25 000 € (sur une année pleine)
1er juin 2020	Lieutenant de 1ère classe	Lieutenant de 2ème classe	1	- 2 312 € (sur une année pleine)
1er juillet 2020	Adjudant	Caporal	2	- 30 000 € (sur une année pleine)

Filières administrative et technique

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
1er janvier 2020	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif	1	- 1 930 € (sur une année pleine)
10 mars 2020	Technicien	Ingénieur	1	+ 5 280 € (sur une année pleine)
1er juillet 2020	Adjoint technique principal de 2ème classe	Technicien	1	+ 3 549 € (sur une année pleine)

L'ensemble de ces mesures permet de générer une économie annuelle sur la masse salariale d'environ 46 313 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'approuver l'ensemble des modifications du tableau des effectifs, comme présenté dans l'exposé ci-dessus et dans les documents ci-annexés.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte :	*Délibérations*
Numéro de l'acte :	*CA_D17_29_06_20*
Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
Objet :	*Modification du tableau des effectifs*
Documents papiers complémentaires :	*NON*
Classification matières/sous-matières :	*4.2.6 - autres*
Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D17_29_06_20-DE*
URL d'archivage :	*Non définie*
Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D17_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*914*
Nom original :		
D17 - Modification du tableau des effectifs.pdf	*application/pdf*	*764835*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D17_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*764835*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*20 juillet 2020 à 17h15min50s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 17h15min51s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*20 juillet 2020 à 17h15min53s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h16min14s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		X
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		X
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		X
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	X	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°18

ACQUISITION D'UN BÂTIMENT POUR LE CIS FEUQUIERES EN VIMEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du C.A.S.D.I.S en date du 26 octobre 2018 relative aux opérations immobilières – participation des communes et des EPCI ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Par courrier du 11 juin 2019, le Maire de la Commune de Feuquières-en-Vimeu a informé le SDIS de l'inadaptation des locaux qui abritent le Centre de Secours (localisation en centre bourg, exiguïté des locaux, accroissement à venir de l'activité opérationnelle liée à l'affectation d'un VSAV).

Lors d'une rencontre le 28 novembre 2019, le Maire de la Commune de Feuquières-en-Vimeu a fait part au SDIS d'une opportunité qui se présentait sous la forme d'un garage automobile, idéalement positionné par rapport au territoire à défendre.

Par courrier du 17 décembre 2019, le SDIS a donné un accord de principe sur le projet de transfert du Centre de Secours de Feuquières-en-Vimeu vers ce nouveau bâtiment qui ne pourrait se faire qu'en deux temps, au regard de son plan pluriannuel d'investissement 2020-2023 :

- La commune de Feuquières-en-Vimeu se rend acquéreur du bâtiment et effectue les aménagements nécessaires. Ces locaux seront mis à disposition du SDIS à titre gratuit, dans l'attente du transfert en pleine propriété.
- Lors du prochain plan pluriannuel quadriennal 2024-2027, le SDIS devient propriétaire sous la forme d'une convention de transfert en pleine propriété à titre payant et selon les clés de répartition votées en CASDIS le 26 octobre 2018.

Le montant maximum de l'opération est fixé à 375 000 € HT et est financé à concurrence de 35% pour le SDIS, 35% pour le Département et 30% pour la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De constater que les locaux abritant actuellement le Centre de Secours sont inadaptés.

Article 2 :

De dire, au regard du plan pluriannuel d'investissement 2020-2023, que, dans un premier temps, la commune de Feuquières-en-Vimeu se rend acquéreur du bâtiment afin d'y effectuer les aménagements nécessaires

Article 3 :

D'autoriser à ce titre le Président à signer une convention avec la commune de Feuquières-en-Vimeu relative à la mise à disposition du nouveau bâtiment à titre gratuit.

Article 4 :

De valider, dans un deuxième temps, le transfert en pleine propriété de ce bâtiment lors du prochain plan pluriannuel quadriennal 2024-2027.

Article 5 :

De dire que ce transfert en pleine propriété se fera à titre payant selon les clés de répartitions votées en CASDIS le 26 octobre 2018.

Article 6:

De dire que le montant maximum de l'opération est fixé à 375 000 € HT, financé à hauteur de 35 % par le SDIS, 35 % par le Département et 30 % de la Commune.

Article 7 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 8 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D18_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Acquisition d'un bâtiment pour le Centre d'Incendie et de Secours de Feuquières en Vimeu*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D18_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D18_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*921*
Nom original :		
D18 - Acquisition d'un bâtiment pour le CIS Feuquières en Vimeu.pdf	*application/pdf*	*600579*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D18_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*600579*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 17h17min03s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 17h17min03s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 17h17min06s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h17min22s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°19

MUTUALISATION D'INFRASTRUCTURES ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LE SDIS DE LA SOMME ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

CONTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE COMMUN SUR LE SITE DE GLISY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Les services du groupement Equipements, Maintenance et Logistique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme (SDIS) ont rencontré, courant du 1er trimestre 2019, leurs homologues du Conseil Départemental de la Somme dans le cadre de leur programme de construction d'un nouveau centre logistique sur le site de Glisy.

En effet, le site actuel du SDIS a atteint sa limite d'utilisation par des locaux exigus et inadaptés, ainsi qu'un coût locatif annuel à hauteur de 60000 € par an.

A cet effet, et dans la continuité des démarches de mutualisation entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Somme, ce dernier souhaite s'associer à ce projet dans le but de construire un centre logistique et technique partagé avec celui du conseil départemental, avec la mutualisation entre autres d'espaces tels que les voiries, les aires de parkings, les quais de déchargement, les vestiaires et sanitaires, le réfectoire et certaines salles de réunion.

Vous trouverez en annexe le projet du centre technique et logistique du SDIS.

Ce dossier, porté par le Conseil Département, est actuellement en phase de pré-étude par la consultation relative à la mission de programmation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'acter le projet de mutualisation entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Somme dans le but de construire un centre logistique et technique commun sur le site de Glisy.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions 0

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN
POLE SANTE SECURITE

Projet de construction du CENTRE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE du SDIS



PRESENTATION DE LA PLATE-FORME LOGISTIQUE – PAR BLOC

BESOINS EN TERMES DE LOCAUX, STOCKAGE et ZONE DE TRAVAIL :

Le centre technique et logistique (CTLOG) du SDIS comportera le centre logistique à proprement dit, le service des systèmes d'information et communication (SSIC), et la pharmacie à usage intérieur (PUI), local réglementé et nécessitant un transfert de licence.

Le projet comportera 4 blocs :

1- Locaux administratifs et locaux de vie
2- Espace logistique de stockage et de préparation des matériels
3- Locaux de maintenance
4- Zone de parking

Dans un souhait de rationalisation, des zones communes avec la PUI et le SSIC, ainsi que des zones mutualisées avec le conseil départemental (CD) sont ici proposées : il nous revient néanmoins de respecter les spécificités de chaque activité.

Les moyens de stockage, équipements et matériels utilisés dans le cadre des activités des services, devront être adaptés (monte-charge, fenwick ergonomique…).

Les zones de circulation et de préparation, outre le stockage, devront être suffisantes pour favoriser l'efficience des agents dans le respect des conditions de travail édictées par les services hygiène et sécurité.

Les locaux et passages de portes seront adaptés à l'activité (hauteur de plafond, passages de portes…).

L'accès des personnels extérieurs et visiteurs se fera via un interphone polyvalent et digicode-pass pour accès des personnels sur site.
Les locaux seront sécurisés. Les parties communes CD/SDIS seront sécurisées.

Les voies de circulation sont à définir.

La légende ci-dessous est appliquée :

Locaux Centre Logistique
Locaux SSIC
Locaux PUI
Locaux communs CLOG/SSIC/PUI
Locaux communs CTLOG/CD

Le transfert d'une PUI (pharmacie à usage intérieur) est régi par de règles édictées par le code de la santé publique et reprise notamment dans le référentiel d'évaluation des demandes d'autorisation de pharmacie à usage intérieur édité par le Conseil National de l'Ordre des pharmaciens, section H.
Ce référentiel s'appuie sur les bonnes pratiques de pharmacie de SDIS (arrêté du 10 mars 2014).Il comporte différents éléments d'évaluation dont une partie sur les locaux à proprement parler.

Des plans précis annexés à la demande d'autorisation sont indispensables pour évaluer l'adaptation des locaux aux activités de la PUI.

Ils doivent comporter

- Implantation, conception, organisation et superficie totale des locaux adaptées aux activités
- Pièces ou zones clairement délimitées en fonction de leur usage
- Bureau pour le pharmacien chargé de la gérance de la PUI
- Locaux sécurisés à accès contrôlés
- Locaux permettant la réception et la conservation des produits de santé dans de bonnes conditions de sécurité, d'hygiène, de température et d'humidité

    - Médicaments
    - Médicaments stupéfiants et assimilés
    - Médicaments soumis à la chaîne du froid
    - Produits inflammables
    - Gaz à usage médical
    - Dispositifs médicaux stériles
    - Autres produits gérés par la PUI

- Locaux suffisants pour la documentation et la conservation des archives
- Conformité des zones de distribution et de dispensation
- Locaux permettant la livraison ou le retrait sécurisé et enregistré de bacs ou colis de transport scellés de produits, médicaments ou objets détenus au sein de la PUI, y compris en dehors des heures d'ouverture de celle-ci.
- Entretien des locaux réalisé de façon aisée et régulière

L'évaluation des surfaces est mentionnée ci-dessous.

1-1 Locaux administratifs et locaux de vie

Désignation	Surface	Localisation souhaitée
Chef du Centre Logistique	15 m²	R+1 (avec table ronde)
Chef du bureau logistique	11 m²	RDC
Chef de bureau maintenance	11 m²	RDC
Chef de bureau achat	11 m²	R+1
Bureau agent administratif/gestionnaire	11 m²	R+1 ou RDC
Bureau administratifs (2 agents)	22 m²	RDC – bureau central administratif
Bureau administratifs (1 agent + 1 cadre + 1 poste nomade)	33 m²	R+1 – bureau central administratif
Poste de travail magasinier (3 postes)	21 m²	RDC
Zone de convivialité	8 m²	RDC
Chef SSIC	15 m²	R+1 (avec table ronde) ou RDC
Chef bureau exploitation	11 m²	R+1 (ou RDC)
Plateau SSIC (6 postes)	60 m²	RDC (open space avec cloison phonique)
Zone de convivialité	8 m²	RDC
Pharmacien chef	15 m²	R+1 (avec table ronde) ou RDC
Chef de bureau	11 m²	R+1 ou RDC
Poste de travail magasinier (2 postes)	14 m²	RDC
Zone de convivialité	8 m²	RDC
Espace d'accueil visiteurs	10 m²	RDC Avec interphone polyvalent
Salle commune, salle de crise	8 personnes	R+1 ou RDC
Local ménage x 2	2 x 4 m²	RDC et R+1
Vestiaires hommes avec douche (5 mini au SDIS)	A déterminer en fonction du nombre d'agents	RDC ou R+1
Vestiaires femmes avec douches (2 mini au SDIS)		RDC ou R+1
Sanitaires hommes		RDC et R+1
Sanitaires femmes		RDC et R+1
Salle de restauration		RDC ou R+1
Salle de réunion	25 personnes	R+1 ou RDC
TOTAL	**126 m² R+1 et 177 m² RDC Vest. Resta. RDC ou R+1 à définir**	

Soit CLOG : 143 m² SSIC : 94 m² PUI : 48 m² Commun CTLOG : 18 m² + à définir Commun CD/SDIS : à définir
TOTAL : 303 m² + à définir

Les bureaux disposeront d'un point de lumière naturelle.
Les besoins exprimés en termes de bureau devront néanmoins correspondre aux standards du SDIS en termes de taille et d'équipement.
Le bureau administratifs, faisant office d'accueil, sera situé à proximité immédiate de l'entrée du bâtiment et du hall d'accueil du visiteur.

Dans l'idéal, la salle de restauration dispose d'un point de lumière naturelle. Le reste de l'entrepôt bénéficiera d'un apport de lumière par l'installation de skydômes.

1-2 Espaces logistique de stockage et préparation des matériels

La zone de travail logistique comprendra des postes de travail destinés aux agents techniques, avec poste informatique et téléphone (quantité à définir).

Désignation	Surface	Localisation souhaitée	Type
Local matériel de communication / cérémonie	20 m²	RDC	Fermé – avec rayonnage léger et semi lourd
Local extincteurs	20 m²	RDC	Grillagé avec rayonnage adapté – juxtaposé au local maintenance
Local matériel espaces verts	10 m²	RDC	Grillagé
Local mobilier / électroménager / vaisselle / literie	30 m²	RDC	Fermé
Zone de préparation des colis	20 m²	RDC	Fournitures - matériels
Magasin habillement	150 m²		
Cabines d'essayage	*40 m²*	RDC	Fermé, chauffé Rayonnage léger et semi lourd, haut. max 3m
Comptoir de perception			
Zone d'attente			
Zone de picking+ préparation des colis	*110 m²*		
Zone de stockage matériel SSIC	35 m²	RDC	Grillagé avec rayonnage adapté
Local Gaz médicaux (O2, MEOPA)	10 m²	RDC (extérieur mais respect de température hors gel et < 50°C)	Proximité du quai de déchargement en accès direct
Local Désinfection	15 m²	RDC	Avec table de désinfection et armoire séchage spécifique
Pharmacie	154 m²	RDC	Local fermé Sécurisé *Rayonnage léger – haut. max 3m*
Isolement livraison	*10*		
Réception contrôle	*25*		
Zone de quarantaine	*3*		
Zone de picking + préparation des colis	*100 m²*		
Bureau pharmacien	*11*		
Archive pharmacie	*5*		
Local de lavage, machine à laver et sèche-linge	32 m²	RDC (proche zone habillement)	Fermé, ventilé, chauffé (table de pliage, bac inox, décrottage)
Local archives (local aveugle)	10 m²	R+1 (ou RDC)	Fermé
Zone déchets / cartons / palettes	15 m²	RDC	
Zone déchets / cartons / palettes avec auvent	60 m²	Extérieur sur dalle	(prévision de bennes)
Local DASRI	15 m²	RDC	Local fermé - Annexé au quai de déchargement en accès direct
Quai de déchargement extérieur	A définir		Auvent de protection contre les intempéries Quai PL situé au centre du quai en proximité des entrées CD/SDIS
TOTAL	**596 m² = 10 m² R+1 + 526 m² RDC + 60 m² extérieur**		

Soit CLOG : 250 m² SSIC : 35 m² PUI : 179 m² Commun CTLOG : 57 m² Commun CD/SDIS : quai + 75 m²
TOTAL : 596 m² + quai à définir

1-3 Locaux de Maintenance

Les locaux de maintenance comprendront des postes de travail destinés aux agents techniques, avec poste informatique et téléphone (quantité à définir).

Désignation	Surface	Localisation souhaitée	Type
Local ARI - maintenance (dossards, masques, bouteilles) / détecteur	30 m²	RDC	Fermé, avec plan de travail, bac à ultrason, rayonnage
Local contrôle EPI - maintenance (casques, ceinturon longe, textile, TLD)	30 m²	RDC ou R+1	Avec monte-charge si R+1
Atelier de réparations - maintenance (matériels, électroménager…)	40 m²	RDC	
Local extincteurs - maintenance	20 m²	RDC	Fermé et ventilé Avec rayonnage adapté et table de travail
Zone extérieure – point d'eau pour test des lances et tuyaux		RDC	Poteau incendie
Atelier de préparation SSIC	25 m²	RDC	Adjacent aux locaux administratifs du SSIC
Local technique SSIC	15 m²	R+1 ou RDC	
Biomédical (Défibrillateurs, App ECG, aspirateurs mucosités…)	30 m²	R+1 (ou RDC)	Avec monte-charge si R+1
MMS (matelas immobilisateurs, attelles…)	5 m²	RDC	
TOTAL	**195 m2 = 35 m² R+1 et 150 m² RDC**		**hors zone de circulation**

Soit CLOG : 120 m² SSIC : 40 m² PUI : 35 m²
TOTAL : 195 m²



<u>Local extincteurs</u> :
Aujourd'hui, le rechargement des extincteurs est externalisé. Nous avons cependant à Saleux des machines pour recharger les extincteurs et un ventilateur adapté (mais non installé). Une étude va être faite pour évaluer la différence de coût et de contraintes entre l'externalisation et le réarmement des extincteurs par nos soins (formation, coût de la matière première, entretien et vérification des matériels, contraintes bâtimentaires éventuelles…)

TOTAL Surface :
CLOG : 513 m² SSIC : 169 m² PUI : 262 m² Commun CTLOG : 75 m² + à définir Commun CD : quai + zone à définir + 75 m²

1-4 Zone de parking

Désignation	Situation
Parking à usage des véhicules SDIS - 3 VLOG - 1 VTU CLOG - 1 VLS CLOG - 2 VLS Transmission - 1 VLID Astreinte SSIC - 1 VL Pharmacien - Engins opérationnels 2 places	Stockage des véhicules SDIS80 Accueil au CTLOG Zone quai de chargement
Parking à usage des véhicules du personnel - 30 VL - Zone deux roues	Accueil du personnel au CTLOG Accès entrée principale du CTLOG
Parking accueil du public - 5 places Place handicapée à prévoir	Accueil du public au CTLOG Accès entrée principale du CTLOG
Carpark pour accueil des véhicules du SDIS à demeure au CTLOG + 2 engins opérationnels	

BESOINS EN TERMES DE STOCKAGE

Dans une limite raisonnable de stockage en hauteur.
Toutes les zones de circulation entre les racks auront une largeur minimale de 2.5 m pour permettre une circulation aisée.

2-1 Matériels et équipements

Désignation	Mètres linéaires	Hauteur cm	Largeur cm	Niveaux	Total linéaire	Volume m³	Localisation souhaitée	Observations
Fournitures								
Electricité-pile	8	45	40	4	32	5.76	RDC	Rayonnage léger à acheter
Fournitures bureau – entretien	28	45	77	4	112	38.80	RDC	Rayonnage semi lourd
Autres matériels								
Matériel opérationnel	36	140	100	3	108	151.2	RDC	Racks existants lourd
	24	70	60	3	72	30.20	Mezzanine	Racks existants semi lourd
Eau	4	170	100	1	4	5.6	RDC	Racks lourds à acheter
Papier	4	170	100	1	4	5.6	RDC	Racks lourds à acheter
Emulseur	4	140	100	1	4	5.6	RDC	Racks lourds à acheter
Mobilier	4	140	100	3	8	13.6	RDC	Racks lourds à acheter
Matériel de communication	4	140	100	1	4	5.6	RDC	Racks lourds à acheter
Palette	4	140	100	1	4	5.6	RDC	Racks lourds à acheter
Matériel SSIC	10	80	60	3	30	14.4	RDC	Rayonnage semi lourd
Zone de dépôt/attente	4	140	100	3	12	16.8	RDC	Zone ouverte délimitée (proche de l'atelier de réparation et poste de travail)
Armement des engins	12	140	100	3	12	16.8	RDC	Au sol
TOTAL	**315.56 m³**							

2-2 Habillement et EPI

Désignation zone de stockage	Mètres linéaires	Hauteur cm	Largeur cm	Niveaux	Total linéaire	Volume m³	Localisation souhaitée	Observations
Habillement EPI								
Bouteilles ARI	20	140	100	1	20	28	RDC	Sol – proximité local ARI
ARI	6	70	60	3	18	7.56	RDC	Rayonnage semi lourd – proximité local ARI
Tenues de feu	13.20	140	100	4	52.8	73.92	RDC	Rayonnage lourd existants
Tenues F1 + rangers + parka	40	60	60	4	160	57.6	RDC (picking)	Racks légers existants
Tenues de sport - pièces de casques	8	60	60	5	40	14.4	Mezzanine	Etagères existantes
Tenues PATS - tenues de sorties	7	60	60	4	28	10.08	Mezzanine	Racks légers existants
Stockage divers	20	140	100	3	60	84	RDC	Racks existants
Tenues spécifiques	6	70	60	3	18	7.56	RDC ou mezzanine	Rayonnage semi lourd
Féminisation des tenues	6	140	100	3	18	25.2	RDC	Rayonnage lourd
TOTAL	**308.32m3**							

2-3 PUI-LMS

Désignation	Mètres linéaires	Hauteur cm	Largeur cm	Niveaux	Total linéaire	Volume m³	Localisation souhaitée	Observations
MMS	10	140	100	3	30	42	RDC	Rayonnage lourd
Produits de santé (volumineux)	4	200	100	2	8	16	RDC	Rayonnage lourd
Lots renfort SSSM divers	4	140	100	3	12	16.8	RDC	Rayonnage lourd
TOTAL	**74.8 m³**							

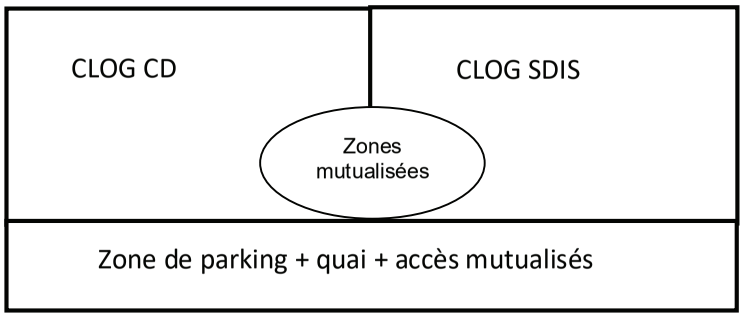
2-4 Divers

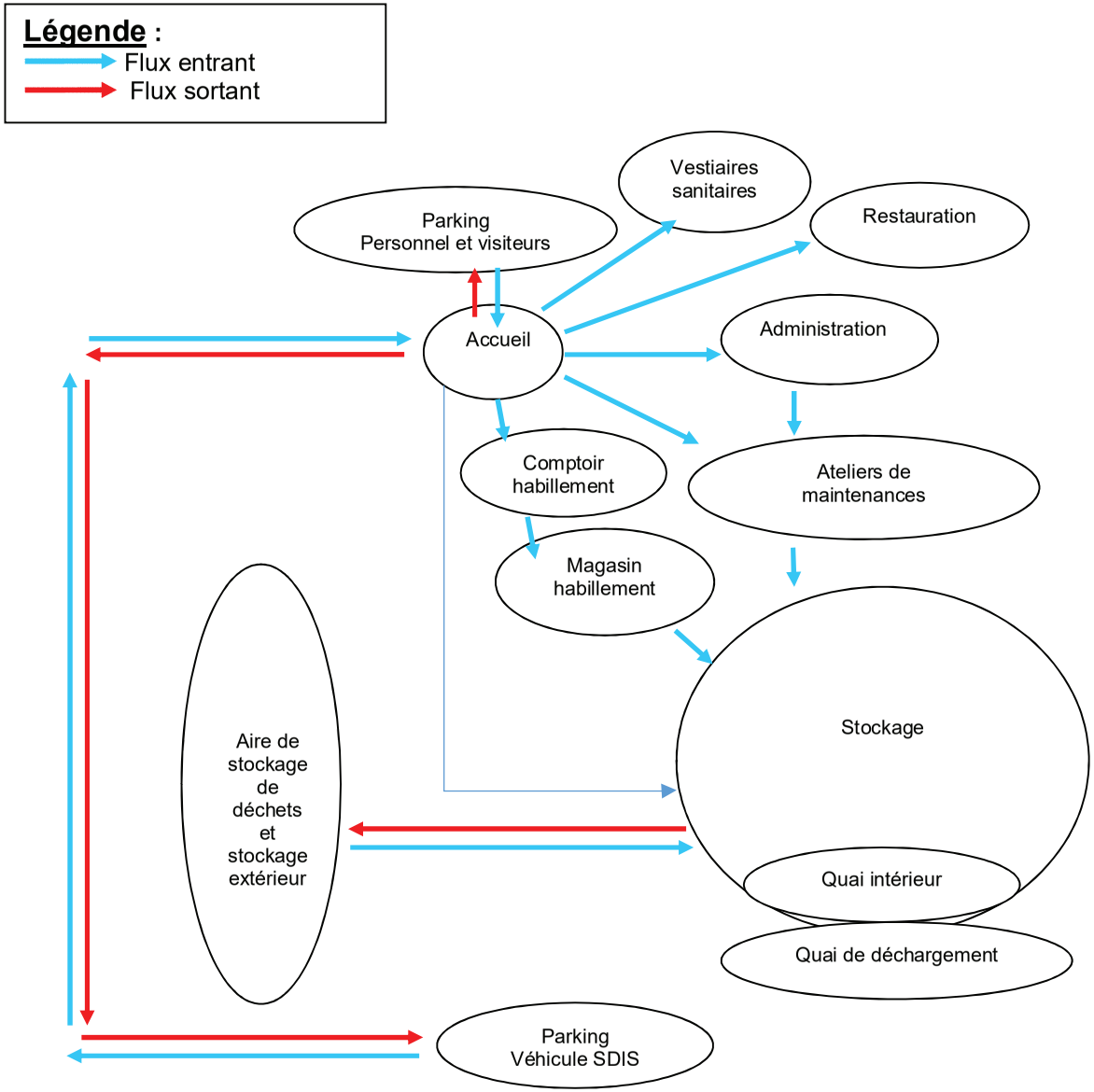
Désignation	Mètres linéaires	Hauteur cm	Largeur cm	Niveaux	Total linéaire	Volume m³	Localisation souhaitée	Observations
Stockage ponctuel	3	140	100	3	9	12.6	RDC	Racks lourds
Stockage extérieur (réforme, stock)	5	140	100	3	15	21	RDC	Racks lourds
Stockage attente aliénation	3	140	100	3	6	12.6	RDC	Rayonnage lourd
Stockage plan d'armement engin opérationnel	4	140	100	2	8	11.2	RDC	Racks lourds
TOTAL	**57.4 m³**							

2-5 Quai intérieur

Désignation	Surface	Localisation souhaitée	Type
Quai intérieur - zone de chargement avec possibilité d'entrer 2 fourgons (flux entrant, flux sortant, réponse opérationnelle)	**A définir**	RDC	Ouverture sur quai commun avec portes sectionnelles + 1 double porte
Comptoir réception / expédition (1 bureau mobile + 1 PC)			Sur quai intérieur Dans les magasins
Zone de transit des livraisons			
Zone de départ factotum			
Zone de retour factotum			
Zone de départ transporteur / Poste (envoi de colis)			
Zone palette et déchets habillement			

SCHEMA GENERAL DE FONCTIONNEMENT DU CTLOG







BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte :	*Délibérations*
Numéro de l'acte :	*CA_D19_29_06_20*
Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
Objet :	*Mutualisation d'infrastructures et d'équipements entre le SDIS de la Somme et le Conseil Départemental* *Construction d'un centre technique et logistique commun sur le site de Glisy*
Documents papiers complémentaires :	*NON*
Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D19_29_06_20-DE*
URL d'archivage :	*Non définie*
Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D19_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1148*
Nom original :		
D18 - Acquisition d'un bâtiment pour le CIS Feuquières en Vimeu.pdf	*application/pdf*	*600579*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D19_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*600579*
Nom original :		
Annexe Projet CTLOG du SDIS.pdf	*application/pdf*	*852700*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D19_29_06_20-DE-1-1_2.pdf	*application/pdf*	*852700*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 17h27min14s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 17h27min17s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 17h27min18s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h28min49s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°20

TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MOISLAINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la convention de mise à disposition de biens immobiliers entre la commune de Moislains et le SDIS de la Somme en date du 31 décembre 2009 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément à l'article L 1424-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens affectés, à la date de promulgation de la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, par les communes au fonctionnement des services d'incendie et de secours et nécessaire au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont mis, à titre gratuit, à compter de la date fixée par une convention, à la disposition de celui-ci.

C'est à ce titre que, par convention en date du 31 décembre 2009, la commune de MOISLAINS a mis gratuitement à la disposition du SDIS de la Somme l'ensemble des biens immobiliers lui appartenant. Dans cette même optique, par délibération du 15 novembre 2018, le conseil municipal, a répondu favorablement à la demande du SDIS de disposer du local contigüe au centre de secours qui était occupé à l'époque par les services techniques de la mairie.

A ce jour, dans la continuité de ces démarches de départementalisation, et devant l'importance des travaux entrepris, le SDIS de la Somme souhaite disposer de la pleine propriété des biens immobiliers mis à disposition gratuitement par la commune de MOISLAINS.

Afin de favoriser le développement du centre de secours et de le pérenniser, le conseil municipal a, par délibération du 27 septembre 2019, décide d'accéder à notre demande à la condition cependant que le SDIS prenne en charge les frais de division parcellaire.

A cet effet, la commune de MOISLAINS a mandaté un ancien expert géomètre pour procéder au bornage du terrain puis par la suite a mandaté un notaire aux fins d'établir l'acte de transfert.

Par conséquent, au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du CASDIS de valider le principe du transfert en pleine propriété des biens immobiliers de la commune de MOISLAINS au SDIS de la Somme situés sur la parcelle AC 696 pour une surface de 3a60ca et d'autoriser le Président à signer l'acte afférent établi par l'étude de Maître Michel CORMONT, notaire domicilié à Péronne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De valider le principe du transfert en pleine propriété des biens immobiliers de la commune de Moislains au SDIS de la Somme situés sur la parcelle AC 696 pour une surface de 3a60ca.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer l'acte afférent au transfert en pleine propriété établi par l'étude de Michel CORMONT, notaire domicilié à Péronne.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Pour 9
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D20_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Transfert en pleine propriété du Centre d'Incendie et de Secours de MOISLAINS*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D20_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D20_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*910*
Nom original :		
D20 - Transfert en pleine propriété du CIS MOISLAINS.pdf	*application/pdf*	*576611*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D20_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*576611*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 17h29min05s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 17h29min12s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 17h29min15s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h31min50s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°21

EVALUATION SDACR 2018-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, R1424-1 et suivants et notamment l'article L1424-7 ;

Vu le Code la Sécurité Intérieure notamment son article L731-2 ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;

Vu la circulaire d'application du 25 mars 1993 relative au Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;

Vu la délibération n°1 du CASDIS en date du 28 juin 2018 émettant un avis conforme à la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques pour la période 2018-2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°P-18-104 en date du 25 juillet 2018 portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le SDACR 2018 2022, pris par arrêté préfectoral en juillet 2018, fixe 7 orientations stratégiques :

1) L'amélioration des secours de proximité auprès de la population
2) L'efficience dans l'emploi des moyens
3) L'adaptation aux nouveaux risques et menaces
4) Le développement des partenariats avec les autres acteurs de la sécurité
5) L'amélioration des conditions d'activité et de sécurité des personnels
6) La dynamisation et la valorisation du volontariat de sapeurs-pompiers
7) La promotion du SDIS, acteur majeur de sécurité civile

Ces 7 orientations stratégiques ont été déclinées en 32 objectifs intermédiaires sous l'angle de 3 enjeux : organisationnel, capacitaire, territorial.

Ces 32 objectifs pouvant donner lieu à plusieurs actions au sein de l'établissement.

Le présent rapport vise à présenter un bilan d'étapes de réalisation de ces orientations stratégiques.

Le tableau en annexe reprend les 32 objectifs intermédiaires assortis de commentaires d'état d'avancement des actions, réalisées, non réalisées, en cours ou relevant de dispositions permanentes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De valider le bilan d'étapes de réalisation des 7 orientations stratégiques fixées par le SDACR 2018-2022.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Pour 9
Contre 0
Abstentions 0

Les 7 orientations stratégiques	Réalisée	Non réalisée	En cours	Dispositions permanentes	Observations	Compléments synthétiques des pôles à renseigner
1. La couverture de secours structurée par bassins de coopération pour améliorer la réponse de proximité						
1.1 Maintenir le maillage actuel des centres d'incendie et de secours	X				Maillage territorial conservé avec une réponse à 56 CIS ; intégration des CPINI en UO avec convention révisée ; défense amiénoise à 3 CIS avec réponse de proximité en centre-ville. Les CPIni sont insérés dans le dispositif opérationnel départemental. Les conventions SDIS-communes sont majoritairement signées et les personnels en cours d'intégrations (soucis de formations transmises par les communes). A ce jour, une petite dizaine de CPI insérés.Travail d'accompagnement nécessaire des chefs de compagnies, Défense amiénoise en place suite à ouverture du CSP Ferry. Celle ci sera achevée avec le transfert du CSP La Hotoie sur le site de la direction.	
1.2 Développer la synergie et la complémentarité entre les centres d'incendie et de secours à l'échelle de 19 bassins de coopération			X		Elaboration des contrats opérationnels en cours Bassins identifiés et créés. Explicitations locales non réalisées faute de temps et du fait d'un planning chargé au pôle opérationnel	Information dans les compagnies à poursuivre
1.3 Mettre en place 10 compagnies dessinant une nouvelle organisation territoriale	X				Les compagnies ont été mises en œuvre au 1er janvier 2019; poursuite de l'élaboration des contrats opérationnels. Accompagnement d'un management territorial au niveau des chefs de compagnie et des chefs de centres. Certaines missions fonctionnelles restent à décliner localement. Nécessité de renforcement en sous officiers de compagnie sur certains points du département	
1.4 Déterminer des contrats d'objectifs opérationnels spécifiques par bassin			X		Elaboration des contrats opérationnels en cours Bassins en place mais contrats opérationnels à expliciter localement. Philosophie comprise et mise en œuvre au sein de plusieurs compagnies proactives	Information dans les compagnies à poursuivre
1.5 Améliorer l'adéquation du potentiel opérationnel aux variations de la sollicitation (jour/nuit, jour ouvré/non ouvré, haute/basse saison)	X				Analyses opérationnelles finalisées, Ajustements en lien avec les contrats opérationnels et les préconisations issues des travaux sur l'organisation du travail,	
1.6 Fixer des niveaux exacts de garde en caserne	X				Finalisation des travaux relatifs à l'organisation du travail, au POJ, dissociation de la réponse J/N	
1.7 Consolider le potentiel humain mobilisable dans les centres d'incendie et de secours			X	X	Travaux en cours, notamment sur les astreintes des SPV.	
1.8 Mettre à jour le règlement opérationnel en déclinaison des orientations du présent SDACR			X		Travaux en cours. Réflexion engagée sur les listes de défense.	
2. Gain en efficience dans l'emploi des moyens						
2.1 Optimiser l'alerte et la gestion opérationnelle			X		Intégration NEXSIS planifiée pour 2022. Phase d'échange en cours (questionnaire, entretien téléphonique) avec l'agence numérique de la sécurité civile.	
2.2 Rationnaliser les moyens et leur engagement			X	X	Parc d'engins pompes polyvalents en cours d'acquisition ; transformation de la flotte de VTU en VSEC, VAS…	
2.3 Développer la flexibilité dans l'emploi des moyens			X		Travaux en cours dans le cadre des contrats opérationnels et de la transformation du parc d'engins Responsabilisation accrue des centres afin d'éviter le doublonnement quand cela n'est plus nécessaire.	
2.4 Assurer, en permanence et au minimum, une capacité de réponse incendie par bassin (concordance avec la mission exclusive du SDIS)	X				Chaque CIS est doté d'un engin pompe ; des tensions de disponibilité sur certains secteurs. Missions de coordination et d'anticipation primordiale de la part du chef de compagnie en lien avec le CODIS.	
2.5 Améliorer la prise en compte du secours d'urgence aux personnes	X			X	Parc de VSAV renouvelé et augmenté ; projet NEOSUAP en cours de développement ; pérennisation de l'intégration de la maison médicale pluri-professionnelles de Rue.	
2.6 Améliorer la prise en compte du secours d'urgence aux personnes (suite)	X			X	Activation de 3 VSS sur Albert, Roye et à la direction et un saisonnier à Fort-Mahon; création et déploiement de PISU. Déploiement finalisé de SINUS. Mise en œuvre, dans le cadre de la crise sanitaire, d'un officier Santé en appui de l'oficier CODIS	
2.7 Réduire la sollicitation du SDIS pour les carences de transporteurs sanitaires privés			X		Travaux en cours avec l'ARS, le SAMU et la Préfecture	
2.8 Rationnaliser l'engagement de secours aux personnes			X		Travaux en cours, suspendus avec la crise COVID-19	
2.9 Adapter la prise en compte du risque routier	X				Rationalisation du parc SR effectué ; VSEC en cours de déploiement avec mise en œuvre de la doctrine sur réseaux routiers et autoroutiers,	

3. Adaptation aux nouveaux risques et menaces						
3.1 Faire face à l'émergence des nouveaux risques et l'apparition de menaces	X		X		CoTRRiM réalisé avec l'appui majeur du SDIS ;actions de formation et exercices interservices réalisées dans le cadre du SNI TDM, de la réponse NOVI avec SINUS; PCA activé et révisé avec la gestion de crise COVID 19 ; Prévention de la radicalisation violente (57% des agents formés). Actions partenariales avec les collectivités locales sur les risques majeurs, notamment le risque inondation.	Retard lié au confinement Covid-19 dans les présentations CIS et relai entre l'actuel et le futur référent radicalisation
3.2 Rationnaliser les équipes opérationnelles spécialisées			X	X	Coordinateurs désignés pour les 3 entités de regroupement des EOS (Technologiques, Recherche et Sauvetage, Nautique). Un officier dédié sur la coordination des 3 entités EOS (Chef du BMOS). Mise en place de synergie entre les EOS (Entrainements, achats, formations...). Schéma directeur NRBC réalisé et déploiement en cours ; 2 autres schémas à réaliser.	

4. Complémentarité partenariale avec les autres acteurs de la sécurité						
4.1 Encourager les interactions opérationnelles	X			X	Actions de formation et exercices interservices réalisées dans le cadre du SNI TDM, de la réponse NOVI avec SINUS Réunions SAMU/SDIS courantes. Amorce de réunion avec la police nationale. A poursuivre impérativement avec toutes les composantes des forces de l'ordre.	
4.2 Mettre en commun les plateaux techniques	X				Actions réalisées avec SIMUSANTE	
4.3 Conférer à l'école départementale d'incendie et de secours un rôle de centre d'enseignement zonal	X			X	Travaux en cours ; actions de formation avec accueil de stagiaires d'autres SDIS	
4.4 Intégrer le mécanisme européen de protection civile		X			Dossier non engagé ; seules des formations relatives au mécanisme de protection civile européenne ont été menées.	Un officier supérieur en attente d'une lettre de mission + report formation MPCE prévu en Italie au printemps 2020 (confinement Covid-19)
5. Amélioration des conditions de sécurité et de vie des personnels en activité						
5.1 Améliorer les infrastructures			X		Réception des 3 nouveaux CIS d'Amiens ferry, Val de Somme et Gamaches ; poursuite des travaux de rénovation. Plan de financement de construction/rénovation de 8 CIS en cours de finalisation : financement tripartite, mobilisation de la DETR…. Plan de sécurisation des CIS en cours d'élaboration nécessitant des investissements complémentaires en protection de sites. Elaboration d'un centre logistique mutualisé avec le conseil départemental.	
5.2 Améliorer les équipements de protection			X	X	Amélioration de la signalisation des matériels ; poursuite de la dotation des caméras thermiques ; dotation en matériels de reconnaissance et sauvetage (Halligan tool…) ; dotation d'un bonnet de service. Prise en compte des risques de fumées d'incendies par dotation d'un kit par engin pompe.	
5.3 Apporter du soutien en intervention	X		X	X	Création du continuum APS/Santé au travail/ Hygiène et sécurité. Activation de 2 VSS sur Albert et Roye pour le soutien sanitaire en intervention en complément de celui de la direction et du saisonnier à Fort-Mahon. Création d'une équipe de télépilotes et acquisition d'un drone. Renforcement des mesures et du suivi post agression. Application encore approximative et aléatoire de la convention signée fin 2017 Renforcement de la composante médico-psychologique.	
6. Dynamisation et valorisation du volontariat						
6.1 Recruter davantage de sapeurs-pompiers volontaires en améliorant les conditions d'engagement			X	X	Décentralisation des décisions d'engagement par la création des comités inter centres sous l'égide du chef de compagnie. Simplification administrative des procédures d'engagement. Adaptation des procédures pour les lauréats du brevet de JSP. Réduction du délai entre le passage du brevet de JSP et l'intégration au CDSP (2 mois au lieu de 8 à 12 suivant les centres) Réalisation de missions SUAP dès intégration avec module Eq.VSAV et en apprenant (4ème).	Augmentation du nombre de recrutements depuis le 1er septembre 2019 à presque 20 agents / mois contre 15 / mois auparavant. Délai de recrutement divisé par 3 (passé de 9 mois à moins de 3 mois aujourd'hui). La procédure doit désormais être dématérialisée pour intégrer le SI RH et apporter plus de transversalité dans l'information.
6.2 Impliquer les employeurs privés et publics	X		X	X	Actions réalisées en partenariat avec les employeurs et notamment avec le MEDEF et les maires.	Multiplication des partenariats privés et assimilés (FAVI, VERESCENCE, sncf, aéroport Albert Picardie…) et collectivités (CD, Com de com…)
6.3 Développer la formation comme moteur de promotion	X		X	X	Adaptation des actions de formation en fonction de la disponibilité des SPV. Décentralisation de certaines formations au niveau des compagnies.	
6.4 Accroître la reconnaissance	X		X	X	Création d'un pôle d'officiers SPV pour la gestion de crise au niveau de la préfecture de zone. Création d'un pôle de SPV pour la mission SYNAPSE en renforcement de la préfecture. Revalorisation de l'astreinte diurne par délibération du CASDIS en date du 11 décembre 2018. Nomination au grade supérieur des chef de CIS et de certains cadres SPV. Attribution de MHSP SE et de MSI (malgré un quota minimaliste et réducteur pour les agents du SDIS) Travaux en cours avec l'UDSP pour l'implication des anciens SP.	Attribution de MHSP SE et de MSI = constituer des dossiers complets reprenant tous les états de services des SP (affectations / fonctions successives - missions fonctionnelles structurantes et opérationnelles) Travaux en cours avec l'UDSP pour l'implication des anciens SP. Projet de création d'une section de reserve citoyenne "d'anciens"

7. Promotion du SDIS comme acteur majeur de la sécurité civile						
7.1 Valoriser l'action des secours		X			La valorisation du sauvé a été faite de manière ciblée lors des feux de végétation à l'été 2019. Création d'un service RetEx permettant la mise en avant des bonnes pratiques et valorisant l'efficacité des actions des sapeurs-pompiers (coût du sauvé, sauvegarde des emplois et outils de travail).	
7.2 Contribuer à la politique d'éducation préventive aux risques	X		X	X	La création du GPR a permis de développer ces actions éducatives et préventives au sein des lycées dans le cadre des IPCS. Développement de la sensibilisation au risque incendie dans les écoles primaires Le SDIS développe des actions GQS sur le territoire au profit de partenaires et collectivités locales par voie de convention. Développement du partenariat avec l'ADJSP pour le maintien et la création de sections de JSP.	



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte :	*Délibérations*
Numéro de l'acte :	*CA_D21_29_06_20*
Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
Objet :	*Evaluation SDACR 2018-2022*
Documents papiers complémentaires :	*NON*
Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D21_29_06_20-DE*
URL d'archivage :	*Non définie*
Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D21_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*992*
Nom original :		
D21 - Evaluation SDACR 2018-2022.pdf	*application/pdf*	*549918*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D21_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*549918*
Nom original :		
D21 - Annexe Evaluation de la mise en œuvre du SDACR 2018 2022 juin final.pdf	*application/pdf*	*170510*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D21_29_06_20-DE-1-1_2.pdf	*application/pdf*	*170510*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*20 juillet 2020 à 17h30min38s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 17h31min50s*	*Accepté par le TdT : validation OK*

	Transmis	*20 juillet 2020 à 17h32min01s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h32min44s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N°22

MODALITES D'ORGANISATION DES ELECTIONS A LA CATSIS ET AU CCDSPV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, R1424-1 et suivants et notamment l'article L1424-7 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours ;

Vu la délibération n°12 du CASDIS en date du 20 décembre 2019 actant du recours au vote électronique par internet exclusif pour l'élection CATSIS - CCDSPV ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

En mai dernier, dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, devaient se tenir les élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV).

Toutefois, la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID 19 ayant reporté le second tour des élections municipales, le processus électoral pour le renouvellement des représentants à la CATSIS et au CCSPV a nécessairement été également impacté.

Par délibération n°12 en date du 20 décembre 2019, les membres du CASDIS ont décidé de recourir au vote électronique par internet exclusif pour l'élection CATSIS – CCDSPV. Le système Alpha vote, édité par la société Kercia Solutions, a ainsi été retenu. Les modalités d'organisation de ce vote ont ensuite été communiquées par notes de service transmises à l'ensemble de l'encadrement ainsi qu'aux organisations syndicales pour affichage auprès de l'ensemble du personnel et auprès de l'ensemble des SPV du Département, le 13 mars dernier.

Cependant, du fait du report du processus électoral et afin de se conformer à la réglementation en vigueur, notamment au décret n°2020-144, paru en aval de cette délibération qui prévoit que seul le CASDIS est compétent pour fixer les modalités d'organisation du vote électronique, il vous est proposé de valider les deux documents joints en annexe reprenant entre autre les modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet retenu, le calendrier ainsi que le déroulement des opérations électorales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De valider les deux documents ci-annexés à la présente délibération fixant les modalités d'organisation du vote électronique.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Pour 9
Contre 0
Abstentions 0

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

LES MODALITES D'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE – ELECTIONS A LA CATSIS

En application de l'article 3 du décret n°2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours, il convient de préciser les modalités d'organisation du vote électronique comme suit :

1) Modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet retenu et date des élections

Conformément à la délibération n°12 du CASDIS en d ate du 20 décembre 2019, le SDIS a fait le choix de recourir au vote électronique pour les élections des représentants à la CATSIS. Le système choisi est celui d'Alpha vote, édité par la société Kercia Solutions.

Une notice « *Comment voter par internet en quelques clics ?* » sera transmise à l'ensemble des personnels. Un protocole pré-électoral reprenant l'ensemble des modalités relatives au vote électronique sera également signé entre l'établissement et les organisations syndicales.

Les plages horaires de vote par internet pour les élections CATSIS sont les suivantes :

Du lundi 5 octobre 9h au vendredi 9 octobre 2020 17h

Un délai de grâce de 20 minutes sera accordé aux électeurs qui se connecteraient avant la fermeture du scrutin, et ce afin de leur permettre de pouvoir finir leur vote.

2) Modalités de l'expertise indépendante destinée à vérifier le respect des garanties

Préalablement à la mise en place ou à toute modification substantielle de sa conception, le système de vote électronique fera l'objet d'une expertise indépendante. Cette dernière couvre l'intégralité du dispositif installé avant le scrutin, les conditions d'utilisation du système de vote durant le scrutin ainsi que les étapes postérieures au vote. Dans le cadre de ses missions, l'expert indépendant aura accès aux différents locaux où s'organisent les élections ainsi qu'aux locaux des prestataires. Le rapport de l'expert sera transmis aux organisations ayant déposé une candidature au scrutin.

En concertation avec notre prestataire, le SDIS a opté pour Monsieur Bruce BONNAURE (Expert en Informatique près la Cour d'Appel de Paris et expert des systèmes de votes électroniques référencé par la CNIL).

3) Composition de la cellule d'assistance technique

Le SDIS doit mettre en place une cellule d'assistance technique chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système électronique. Cette dernière sera composée des membres du SDIS, des représentants des organisations ayant déposé une liste de candidatures et en ajout supplémentaire la cellule technique de Kercia Solutions.

4) Liste des bureaux de vote électronique et leur composition

Le scrutin propre à la CATSIS donne lieu à la constitution d'un Bureau de vote. Ce dernier établi dans la configuration suivante :

- 1 bureau de vote local sur la CATSIS avec à chaque fois un président, un secrétaire et un ou des délégué de listes (un délégué par Organisation Syndicale),
- 1 bureau de vote centralisateur qui va être au-dessus du bureau de vote local pour faire une seule action pour les différentes réunions (un scellement et un dépouillement).

Le bureau de vote centralisateur sera l'acteur principal : les personnes désignées dans ce bureau de vote auront les clés de dépouillement pour pouvoir dépouiller.

5) La répartition des clés de chiffrement

Les clés de chiffrement seront créées et utilisées uniquement aux personnes faisant partie du bureau de vote centralisateur à savoir :

- Une clé pour le Président ;
- Une clé pour le secrétaire ;
- Une clé par délégué représentant chaque bureau de votre électronique regroupé au sein du bureau de vote électronique centralisateur.

6) Les modalités de fonctionnement du centre d'appel

Le SDIS met en place les moyens nécessaires, notamment un centre d'appel, afin d'aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote.

Le centre d'appel est le numéro « 0800 » (numéro gratuit qui servira notamment, aux électeurs si leurs codes sont perdus).

7) Les modalités électorales des représentants à la CATSIS

Pour l'élection à la CATSIS, les articles R1424-12 et R 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après dénommé CGCT) prévoient 5 collèges électoraux et le nombre de sièges à pourvoir suivants :

- **Officiers de sapeurs-pompiers professionnels**
  2 titulaires et 2 suppléants

- **Officiers de sapeurs-pompiers volontaires**
  2 titulaires et 2 suppléants (dont un peut être membre du Service de santé et de secours médical)

- **Sapeurs-pompiers professionnels non officiers**
  3 titulaires et 3 suppléants

- **Sapeurs-pompiers volontaires non officiers**
  3 titulaires et 3 suppléants

- **Représentants des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel**
  2 titulaires et 2 suppléants

La désignation des membres titulaires a lieu au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste au sein des cinq collèges électoraux distincts (Art. R1424-12 du CGCT).
Chaque sapeur-pompier professionnel, volontaire et fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel dispose d'une voix.

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires.

- Electeurs et éligibles

Pour être électeur et éligible à la CATSIS, il faut:

Pour les sapeurs-pompiers professionnels et les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels:

- être titulaire de son grade à la date de l'élection.

Pour les sapeurs-pompiers volontaires :

- appartenir au corps du SDIS concerné ;
- détenir au moins le grade de sapeur-pompier de 1ère classe ;
- être majeur ;
- être en activité.

Nul ne peut être candidat au titre de catégories différentes.

Les listes de candidats comprennent autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir. Chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant.

Les sapeurs-pompiers volontaires qui ont la qualité de fournisseurs ou de prestataires de services du service départemental d'incendie et de secours ne peuvent pas siéger à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ainsi qu'à la commission des marchés du service départemental d'incendie et de secours.

- Déclaration de candidatures et professions de foi

Pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et autres fonctionnaires territoriaux, les listes de candidats et professions de foi sont déposées par une organisation syndicale représentative, au sens des articles 29 et 32 de la loi du n°84-56 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée.

Les listes de candidats accompagnées d'une déclaration individuelle[1] (déclaration manuscrite et signée de sa main, par laquelle le sapeur-pompier professionnel ou volontaire et le fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel déclare se porte candidat) sont déposées au plus tard le **lundi 7 septembre 2020 de 9h à 12h** à l'adresse suivante (pas de transmission par voie postale, ni par télécopie ou messagerie) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme
Service Affaires Générales et Juridiques
7 allée du Bicêtre
80027 AMIENS Cedex 1

Il est délivré un récépissé de dépôt des listes de candidatures.

- Consultation des listes électorales

La liste électorale pour chacun des cinq scrutins peut être consultée au :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme
Service Affaires Générales et Juridiques
7 allée du Bicêtre
80027 AMIENS Cedex 1

Sur INTRANET SDIS 80
Ou bien sur le site du SDIS 80 (www.sdis80.fr)
Icône « Elections 2020 »

A compter du mercredi 5 août 2020

[1] Un modèle de déclaration individuelle est joint en annexe de cette présente note

Toute réclamation ou demande de modification de liste doit parvenir à :

Madame Caroline LASALLE
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme
Service Affaires Générales et Juridiques
7 allée du Bicêtre
80027 AMIENS Cedex 1

Au plus tard le mercredi 19 août 2020

8) Les modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un accès à un poste informatique.

Le vote électronique peut s'effectuer sur tous supports informatiques (tablettes, téléphones portables, ordinateur fixe/portable).

2 courriers postaux seront envoyés, par envoi séparé, à chaque agent :
- 1 courrier avec l'identifiant de connexion
- 1 courrier avec le mot de passe.

9) Dépouillement et proclamation des résultats

Après clôture automatique du scrutin par le système de vote électronique, le bureau de vote intègre les clés électroniques afin de déverrouiller les urnes électroniques et de procéder au dépouillement automatisé.

Les votes sont recensés par une commission comprenant :

a) Le préfet, président, ou son représentant ;

b) Le président du conseil d'administration ou son représentant désigné parmi les membres du conseil ;

c) Deux maires et deux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale désignés par les membres du conseil d'administration ;

d) Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire du SDIS.

Un représentant de chaque liste peut contrôler les opérations de dépouillement des bulletins.

Les résultats seront proclamés, affichés et publiés à la diligence du président de la commission.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

LES MODALITES D'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE – ELECTIONS AU CCDSPV

En application de l'article 3 du décret n°2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours, il convient de préciser les modalités d'organisation du vote électronique comme suit :

1) Modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet retenu et date des élections

Conformément à la délibération n°12 du CASDIS en d ate du 20 décembre 2019, le SDIS a fait le choix de recourir au vote électronique pour les élections des représentants au CCDSPV. Le système choisi est celui d'Alpha vote, édité par la société Kercia Solutions.

Une notice « *Comment voter par internet en quelques clics ?* » sera transmise à l'ensemble des personnels. Un protocole pré-électoral reprenant l'ensemble des modalités relatives au vote électronique sera également signé entre l'établissement et les organisations syndicales.

Les plages horaires de vote par internet pour les élections CCDSPV sont les suivantes :

Du lundi 5 octobre 9h au vendredi 9 octobre 2020 17h

Un délai de grâce de 20 minutes sera accordé aux électeurs qui se connecteraient avant la fermeture du scrutin, et ce afin de leur permettre de pouvoir finir leur vote.

2) Modalités de l'expertise indépendante destinée à vérifier le respect des garanties

Préalablement à la mise en place ou à toute modification substantielle de sa conception, le système de vote électronique fera l'objet d'une expertise indépendante. Cette dernière couvre l'intégralité du dispositif installé avant le scrutin, les conditions d'utilisation du système de vote durant le scrutin ainsi que les étapes postérieures au vote. Dans le cadre de ses missions, l'expert indépendant aura accès aux différents locaux où s'organisent les élections ainsi qu'aux locaux des prestataires. Le rapport de l'expert sera transmis aux organisations ayant déposé une candidature au scrutin.

En concertation avec notre prestataire, le SDIS a opté pour Monsieur Bruce BONNAURE (Expert en Informatique près la Cour d'Appel de Paris et expert des systèmes de votes électroniques référencé par la CNIL).

3) Composition de la cellule d'assistance technique

Le SDIS doit mettre en place une cellule d'assistance technique chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système électronique. Cette dernière sera composée des membres du SDIS, des représentants des organisations ayant déposé une liste de candidatures et en ajout supplémentaire la cellule technique de Kercia Solutions.

4) Liste des bureaux de vote électronique et leur composition

Le scrutin propre au CCDSPV donne lieu à la constitution d'un bureau de vote électronique. Ce dernier sera établi dans la configuration suivante :

- 1 bureau de vote local sur le CCDSPV avec à chaque fois un président, un secrétaire et un ou des délégué de listes (un délégué par Organisation Syndicale),
- 1 bureau de vote centralisateur qui va être au-dessus du bureau de vote local pour faire une seule action pour les différentes réunions (un scellement et un dépouillement).

Le bureau de vote centralisateur sera l'acteur principal : les personnes désignées dans ce bureau de vote auront les clés de dépouillement pour pouvoir dépouiller.

5) La répartition des clés de chiffrement

Les clés de chiffrement seront créées et utilisées uniquement aux personnes faisant partie du bureau de vote centralisateur à savoir :

- Une clé pour le Président ;
- Une clé pour le secrétaire ;
- Une clé par délégué représentant chaque bureau de votre électronique regroupé au sein du bureau de vote électronique centralisateur.

6) Les modalités de fonctionnement du centre d'appel

Le SDIS met en place les moyens nécessaires, notamment un centre d'appel, afin d'aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote.

Le centre d'appel est le numéro « 0800 » (numéro gratuit qui servira notamment, aux électeurs si leurs codes sont perdus).

7) Les modalités électorales des représentants au CCDSPV

Pour l'élection CCDSPV, l'arrêté du 2 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires prévoit un collège unique regroupant l'ensemble des électeurs.

7 sièges titulaires et 7 sièges suppléants sont à pourvoir :

- Un sapeur-pompier de 1ère classe,
- Un caporal,
- Un sergent,
- Un adjudant,
- Deux officiers,
- Un membre du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM).

Le mandat des représentants des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours au CCDSPV est d'une durée de 6 ans.

En outre, les Sapeurs-Pompiers Professionnels élus à la C.A.T.S.I.S. ne peuvent être candidats en tant que Sapeur-Pompier Volontaire au C.C.D.S.P.V. (article R 1424-5 du CGCT et circulaire du 29 avril 2004).

Chaque électeur dispose d'une seule voix. Les électeurs votent pour une liste complète, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires.

➢ Electeurs et éligibles

Pour être électeur et éligible au CCDSPV, il faut :

- Appartenir au corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Détenir au moins le grade de sapeur-pompier de 1ère classe ;
- Être majeur ;
- Être en activité.

Les listes de candidats comprennent autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir.

Chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant.

De plus, l'arrêté du 2 septembre 2019 susvisé prévoit que les listes de candidats comprennent au moins trois femmes titulaires.

➢ Déclaration de candidatures et professions de foi

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires sont élus en qualité de membres titulaires ou suppléants, dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, sur des listes présentées par des sapeurs-pompiers volontaires.

Chaque déclaration de candidature doit être accompagnée des signatures des titulaires et des suppléants. Les listes devront comporter, dans l'ordre de présentation des candidats, le nom, les prénoms et la qualité de chacun d'entre eux. Une fois déposées, les listes ne peuvent être modifiées qu'en cas de décès ou d'inéligibilité d'un candidat.

Les listes devront être déposées **le lundi 7 septembre 2020 de 9h à 12h à** l'adresse suivante (pas de transmission par voie postale, ni par télécopie ou messagerie) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme
Service Affaires Générales et Juridiques
7 allée du Bicêtre
80027 AMIENS Cedex 1

Il est délivré un récépissé de dépôt des listes de candidatures.

➢ Consultation des listes électorales

La liste électorale pour ce scrutin peut être consultée au :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme
Service Affaires Générales et Juridiques
7 allée du Bicêtre
80027 AMIENS Cedex 1

Sur INTRANET SDIS 80
Ou bien sur le site du SDIS 80 (www.sdis80.fr)
Icône « Elections 2020 »

A compter du mercredi 5 août 2020

Toute réclamation ou demande de modification de liste doit parvenir à :

Madame Caroline LASALLE
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme
Service Affaires Générales et Juridiques
7 allée du Bicêtre
80027 AMIENS Cedex 1

Au plus tard le mercredi 19 août 2020

8) <u>Les modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un accès à un poste informatique.</u>

Le vote électronique peut s'effectuer sur tous supports informatiques (tablettes, téléphones portables, ordinateur fixe/portable).

2 courriers postaux seront envoyés, par envoi séparé, à chaque agent :

- 1 courrier avec l'indentifiant de connexion
- 1 courrier avec le mot de passe.

9) <u>Dépouillement et proclamation des résultats</u>

Après clôture automatique du scrutin par le système de vote électronique, le bureau de vote intègre les clés électroniques afin de déverrouiller les urnes électroniques et de procéder au dépouillement automatisé.

Les votes sont recensés par une commission comprenant :

a) Le préfet, président, ou son représentant ;

b) Le président du conseil d'administration ou son représentant désigné parmi les membres du conseil ;

c) Deux maires et deux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale désignés par les membres du conseil d'administration ;

d) Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire du SDIS.

Un représentant de chaque liste peut contrôler les opérations de dépouillement des bulletins.

Les résultats seront proclamés, affichés et publiés à la diligence du président de la commission.

Tiers de télétransmission multiprotocole



HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D22_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Modalités d'organisation des élections CATSIS - CCDSPV*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D22_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D22_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1153*
Nom original :		
D22 - Modalités d'organisation des élections CATSIS - CCDSPV.pdf	*application/pdf*	*567284*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D22_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*567284*
Nom original :		
modalité d'organisation vote électronique CATSIS.pdf	*application/pdf*	*236795*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D22_29_06_20-DE-1-1_2.pdf	*application/pdf*	*236795*
Nom original :		
modalité d'organisation vote électronique CCDSPV.pdf	*application/pdf*	*235756*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D22_29_06_20-DE-1-1_3.pdf	*application/pdf*	*235756*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*20 juillet 2020 à 17h33min55s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 17h34min35s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*20 juillet 2020 à 17h34min47s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h36min07s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*

POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 29 Juin 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 15 juin, s'est réuni le 29 juin 2020 à 14 h 30, à l'Ecole Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)		x	
Madame Margaux DELETRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Claude BILLOT (T)	x		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)		x	
Monsieur Claude LEBLOND (T)	x		
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Bertrand VIDOT	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Commandant Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
- (T)		x
Lt-Colonel Cyril GREFF (S)		x
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Bruno HORNOY (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Sergent/Chef Vincent BOIGNET (T)		x
Adjudant Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant/Chef Bruno DUCEUX (T)	x	
Lieutenant Fanny BAILLEUL (S)		
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Madame Catherine GUILBERT, absente, était représentée par Monsieur COTREL.

Monsieur Jean-Claude LECLABART a quitté la séance à 15h35, Monsieur Franck BEAUVARLET à 16h15 et Monsieur Philippe VARLET à 17h.

Le secrétariat est assuré par le Colonel Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N° 23

MODIFICATIONS DU REGLEMENT LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE – PRISE EN COMPTE DU TEMPS PARTIEL – FIN DU DISPOSITIF POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, R1424-1 et suivants et notamment l'article L1424-7 ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels et notamment son article 5 ;

Vu la délibération n°4 du CASDIS en date du 2 juillet 1993 attribuant les logements par nécessité absolue de service aux Officiers de Sapeurs-Pompiers professionnels dans le but de rendre plus attractif le Département pour les jeunes cadres ;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 14 octobre 2011 réévaluant la prise en charge des logements par nécessité absolue de service ;

Vu la délibération n°4 du CASDIS en date du 28 juin 2016 instituant le règlement logement par nécessité absolue de service ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément à l'article 5 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels, ces derniers peuvent être logés à l'extérieur des casernements par nécessité absolue de service.

C'est pourquoi, par délibérations successives dont la dernière date du 28 juin 2016, le Conseil d'Administration du SDIS de la Somme a décidé d'attribuer des logements par nécessité absolue de service aux Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels dans le but de rendre plus attractif le département de la Somme pour les jeunes cadres, tout en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles doit faire face le SDIS de la Somme.

Ainsi, les changements apportés avec la délibération du CASDIS du 28 juin 2016 se sont matérialisés notamment par la baisse du plafond de prise en charge par le SDIS avec une harmonisation des montants sur tout le département, la suppression du barème de loyer lié au grade, la non récupération des astreintes et ce, conformément à la règlementation en vigueur.

De plus, la mise en place du règlement logement a démontré une réelle volonté d'insister davantage sur la nécessaire corrélation entre la domiciliation du logé et son secteur opérationnel. En effet, l'existence d'un critère géographique pour les Chefs de Groupe, les Chefs de Centre et leurs Adjoints, est un élément essentiel au bon fonctionnement opérationnel du SDIS de la Somme.

Pour autant, un point n'avait pas été appréhendé lors de la rédaction de ce règlement à savoir la situation des logés placés en temps partiel. Il convient donc d'y remédier en prévoyant que les loyers pris en charge par le SDIS seront proportionnés au temps de travail effectué.

A titre d'exemple, un Officier pouvant bénéficier d'un montant de prise en charge par le SDIS à hauteur de 755 € (correspondant au loyer pour 1 à 2 occupants) mais travaillant à temps partiel à 80 % d'un temps plein pourra réellement prétendre à un montant de prise en charge établi à la somme de 604 € mensuel.

Il est ainsi proposé d'amender le règlement logement susvisé en prenant en compte les modifications citées supra à la Section 1 : les règles départementales d'attribution – 2 les règles d'attribution – Montant pris en charge par le SDIS

Par ailleurs, et dans un souci de simplification de gestion pour les différents services, je vous propose de mettre fin au dispositif pour les nouveaux arrivants, laissant ainsi s'éteindre celui actuellement mis en place. En effet, cela permettra un allégement des tâches administratives qu'elles soient liées au paiement des loyers ou encore au règlement des litiges avec les propriétaires, devenus fréquents.

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

D'amender le règlement logement en prenant en compte la situation des Officiers logés par nécessité absolue de service placés en temps partiel et ainsi ajouter ces éléments à la section 1 : les règles départementales d'attribution – 2 les règles d'attribution – Montant pris en charge par le SDIS.

Article 2 :

De mettre fin au dispositif pour les nouveaux arrivants.

Article 3 :

De dire que ces modifications entreront en vigueur à compter de la publication de la présente délibération, y compris pour les agents déjà placés en temps partiel.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Pour 8
Contre 0
Abstentions 1



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*CA_D23_29_06_20*
	Date de la décision :	*2020-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*Modification du règlement logement par nécessité absolue de service : prise en compte du temps partiel et fin du dispositif pour les nouveaux arrivants*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
	Identifiant unique :	*080-288000011-20200629-CA_D23_29_06_20-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20200629-CA_D23_29_06_20-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*984*
Nom original :		
D23 - Modifications du réglement logement par NAS - temps partiel et fin du dispositif pour les nouveaux arrivants.pdf	*application/pdf*	*647109*
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20200629-CA_D23_29_06_20-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*647109*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*20 juillet 2020 à 17h35min53s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*20 juillet 2020 à 17h36min03s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*20 juillet 2020 à 17h36min07s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*20 juillet 2020 à 17h41min20s*	*Reçu par le MI le 2020-07-20*